

LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 67

MONTREAL, LE JEUDI 27 MARS 1997

88¢ + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

L'étapisme de Mme Marois

Québec devra sûrement prévoir dans les prochains mois une solide campagne d'information pour bien expliquer aux parents comment il entend transformer le réseau scolaire. Car la déconfessionnalisation du système scolaire s'annonce comme une démarche étapiste.

Depuis lundi, Québec ouvre la machine sur plusieurs fronts scolaires en même temps. En présentant une refonte complète de la carte scolaire, en réduisant le nombre des commissions scolaires et en les remplaçant par des commissions scolaires linguistiques, le gouvernement donne l'impression de bousculer les milieux, qui ont à peine deux mois pour analyser la nouvelle carte et proposer des modifications s'il y a lieu.

La Fédération des commissions scolaires affirme que, dans un tel domaine, le volontariat est hautement préférable, et qu'il faut laisser les milieux s'entendre entre eux plutôt que de les obliger à fusionner des commissions scolaires.

Tout cela est bien beau, mais il arrive des moments où le gouvernement se sent peut-être obligé d'intervenir de façon plus directe. A la Fédération on ne cache pas que des commissions scolaires ont déjà essayé de se fusionner, mais qu'elles se sont butées à l'opposition de chambres de commerce locales. Pourquoi? Parce

qu'une commission scolaire, c'est un milieu socioéconomique autour duquel gravitent une Caisse populaire, des fournisseurs, des clients... On peut donc prévoir, dans certaines régions du Québec, un débat d'abord de nature économique.

Mais cette fusion des territoires scolaires n'est qu'un aspect du grand projet gouvernemental, qui est véritablement de moderniser les structures scolaires et d'y éliminer les références religieuses.

Et pour ce faire, le gouvernement Bouchard présentait formellement hier sa résolution demandant à Ottawa d'amender l'article 93 de la Constitution canadienne, l'article qui permet de maintenir ces obligations confessionnelles.

Le gouvernement a voulu prévoir tous les scénarios possibles, et c'est dans cette optique qu'il entend maintenir une commission scolaire catholique et une protestante à Montréal et à Québec, en attendant que la négociation constitutionnelle se termine.

Il n'a pas le choix: il lui faut maintenir une structure confessionnelle sur les territoires de ces deux villes tant que l'article 93 s'applique. La loi constitutionnelle, c'est LA loi. Et ce, même si les nouvelles commissions scolaires linguistiques entrent en activité dès la rentrée scolaire de l'automne 1998.

Selon nos informations, Québec jongle avec l'hypothèse suivante: on pourrait décider à l'été 1998 que tous les enfants sont automatiquement inscrits dans les nouvelles commissions scolaires francophone et anglophone créées à Montréal et à Québec. Et les parents qui souhaitent que leur enfant continue à fréquenter une commission scolaire confessionnelle auraient alors à en faire la demande expresse.

Québec serait obligé de leur offrir une structure catholique ou protestante pour respecter la Constitution, mais cette structure confessionnelle ne pourrait contenir que quelques écoles.

On suppose que dans un tel scénario le gouvernement déciderait que les immeubles de l'actuelle commission scolaire catholique de Montréal (la CECM) sont d'office transférés à la nouvelle commission scolaire francophone de Montréal, et par la suite les parents très catholiques auraient à réclamer un ou des immeubles pour leur structure confessionnelle. Mais ce n'est là qu'une hypothèse. Et une hypothèse qui disparaît si la négociation constitutionnelle aboutit avec succès cette année.

Mais même si l'article 93 est effectivement amendé comme le souhaite Québec, et qu'on n'a plus à offrir de structure confessionnelle nulle part, la ministre Pauline Marois a ajouté un autre élément hier, à l'occasion d'une déclaration à l'Assemblée nationale.

Plusieurs observateurs présumaient que, lorsque les commissions linguistiques seront créées, les écoles qui s'y trouveront seront d'emblée des écoles dites «neutres», ou non confessionnelles, ou laïques, appelez-les comme vous voulez.

Ce ne sera pas le cas. La ministre annonce que toutes les écoles actuelles du Québec conserveront leur statut confessionnel dans la commission scolaire linguistique. Et ce pour deux ans. Deux ans plus tard, les parents seront consultés dans chaque école pour décider si leur école conserve son statut confessionnel.

Du même souffle, la ministre ajoute qu'on continuera à offrir partout l'enseignement religieux et moral, ainsi qu'un service d'animation pastorale, et elle réfère à un groupe de travail l'examen de la place exacte et future de l'enseignement de la religion à l'école.

Une démarche étapiste, donc. La ministre veut ainsi reconnaître la force des convictions religieuses chez beaucoup de parents. Mais cette manœuvre veut aussi calmer les groupes de pression qui s'apprêtaient à accuser le gouvernement de «sortir le bon Dieu des écoles». Par contre, elle décevra les tenants d'un laïcisme plus vigoureux.

MONTREAL

Parizeau croit inutile de courtiser les non-francophones, page A 3



CULTURE

Montréal aura sa Biennale de l'art contemporain, page B 10

ECONOMIE



Une excellente année pour la Caisse page B 2

Québec va «aider» les municipalités à réduire les salaires

«On va répondre par la bouche de nos canons», prévient le syndicat des employés municipaux

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec invite les municipalités à réexaminer les coûts de leur main-d'œuvre et se montre prêt à leur fournir les outils législatifs nécessaires pour faire face à une éventuelle résistance syndicale.

Cette rationalisation est nécessaire puisque Québec, dans son budget présenté mardi, exige des municipalités un effort supplémentaire de 625 millions au cours des deux prochaines années. Et qui plus est, prévient le gou-

vernement, ce transfert ne devra pas se traduire en une hausse du fardeau fiscal des contribuables.

«Le projet de réforme de la fiscalité locale et de décentralisation que nous allons mettre sur la table, il faut que cela ne représente aucune augmentation de taxes pour les citoyens», a déclaré hier le ministre des Affaires municipales Remy Trudel.

A l'Assemblée nationale, le premier ministre Lucien Bouchard a rappelé que les salaires des fonctionnaires municipaux sont de 27 % plus élevés que ceux «des employés de l'État qui viennent de sacrifier 6 %». «Le gouver-

nement va aider les municipalités et les syndicats à trouver un cadre de discussions qui vont leur permettre de trouver des solutions négociées», a expliqué M. Bouchard.

VOIR PAGE A 10: MUNICIPALITÉS

Lire aussi en page A 8

■ L'éditorial de Jean-Robert Sansfaçon: La décentralisation des problèmes

Le blues du centre-ville



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE CENTRE-VILLE de Montréal ne serait pas ce qu'il est sans son mélange de sex-shops, de vidéos XXX et de «quêteux»...

De Bleury à Berri, sans culture définie

Il y a le Complexe Desjardins, la Place des Arts et le TNM. Ensuite, c'est des sex-shops, des vidéos XXX et tout ce qui va avec. Au milieu de ce bazar, il y a les Foufounes électriques. Puis, hop! C'est l'Université du Québec à Montréal. Bref, le tronçon qui va de Bleury à Berri est le plus hétéroclite, le plus bigarré de la Sainte-Catherine.

Troisième d'une série de quatre articles

SERGE TRUFFAUT
LE DEVOIR

Pour l'instant, personne ne connaît exactement l'orthographe du mot «squeegie». Alors passons à l'essentiel. Le squeegie est cette activité consistant à laver la vitre avant des voitures lorsqu'elles stoppent au feu rouge. Moyennant quoi, les jeunes, habillés en pantalons de l'armée et blousons de cuir noir à rabais, les jeunes qui font du squeegie, obtiennent parfois une pièce.

Il n'est pas rare de les voir à l'angle nord-est des rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain. Pourquoi là? A cause du croisement, donc des feux d'arrêt, donc des potentialités économiques. Mais aussi parce que de là, il y a plusieurs échappatoires possibles. On peut prendre la poudre d'escampette assez aisément dans quatre directions. Le squeegie, faut le savoir, est une activité interdite. Lorsqu'un policier pince un jeune, il peut lui imposer une contravention s'élevant à 116 \$. Pour les punks désargentés, 116 \$, c'est le trou financier. Un autre contravention et c'est le gouffre financier. Arrive une troisième et c'est

alors la crise de 1929. Pour le jeune s'entend. En fait, c'est la mise en cabane parce qu'il n'a pas les moyens de rembourser. C'est direction «Parthenais». C'est bonjour les dégâts.

Depuis quelques mois, des jeunes de Québec ont débarqué dans le coin parce qu'ils en avaient ras le bol des interventions policières menées dans leur ville. De Toronto, d'autres ont atterri également dans le coin. Et d'ailleurs aussi pour les mêmes raisons. Pourquoi? Eh bien...

René Charest est coordonnateur du Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal. En abrégé, ça donne le Rapsim. Ces jeunes, ils les connaît bien. C'est son boulot, son travail quotidien. Toujours est-il que, si les jeunes sans-abri, un peu punks aux entournures, fréquentent la lisière qui va grosso modo de Saint-Urbain au Square Berri, «c'est qu'il s'agit d'abord d'un quartier sans culture définie. On y vient pour étudier à l'UQAM ou pour consommer. Très peu de gens l'habitent».

Maintenant, en ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, «ils viennent là parce qu'ils retrouvent leur gang. Et qui dit gang, dit informations

LA CATHERINE



D'UN BOUT À L'AUTRE

Lutte contre le crime organisé

Le chef Duchesneau collaborera avec Allan Rock

SYLVAIN BLANCHARD
LE DEVOIR

Le directeur du service de police de la CUM, Jacques Duchesneau, travaillera directement avec le ministre canadien de la Justice, Allan Rock, à l'élaboration du projet de loi que ce dernier entend déposer prochainement pour lutter contre les bandes de motards criminels.

Le Devoir a appris que M. Duchesneau a eu, en matinée lundi, un entretien privé d'une heure avec le ministre et que les deux hommes se sont entendus pour travailler «ensemble» dans ce dossier.

M. Duchesneau, qui n'a jamais été consulté dans ce dossier par le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, ou le ministre de la Justice Paul Bégin, s'est dit «ravi» de sa rencontre avec M. Rock et «enchanté d'avoir l'opportunité de pouvoir collaborer avec lui».

«Cette rencontre a permis à M. Rock d'apprendre des choses et d'approfondir sa connaissance du dossier, précise l'attachée de presse du ministre, Jennifer Lang. Désormais, nous voulons travailler étroitement avec lui pour trouver une solution dans ce dossier.»

M. Rock a accepté de rencontrer M. Duchesneau après avoir pris connaissance, samedi, des critiques acerbes du directeur contre son plan, présenté jeudi à Québec, pour lutter contre les motards. M. Duchesneau qualifiait ce plan «de frime» dans Le Devoir, tout en accusant M. Rock de ne «rien comprendre» à l'envergure du problème.

«Il a lu le journal et ne comprenait pas pourquoi j'utilisais le mot frime. Je l'ai donc invité à me rencontrer lundi et je lui ai expliqué.»

VOIR PAGE A 10: DUCHESNEAU

Commissions scolaires linguistiques

Les libéraux diront «oui», mais ça va tirailler

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le Parti libéral du Québec votera en faveur de la motion du gouvernement québécois demandant à Ottawa une modification de la Constitution canadienne afin de pouvoir implanter les commissions scolaires linguistiques. Mais les membres du PLQ demeurent profondément divisés sur cette question, particulièrement les députés anglophones, dont certains pourraient ne pas respecter la ligne de parti lors du vote qui aura lieu vraisemblablement à la mi-avril.

Après le dépôt de la motion à l'Assemblée nationale demandant que «les paragraphes 1 à 4 de l'article 93 [de la Constitution] ne s'appliquent pas au Québec», le député libéral et critique de l'opposition en matière d'enseignement, François Ouimet, a indiqué que, même s'il s'opposait aux moyens utilisés par Québec pour tenter d'implanter les commissions scolaires linguistiques, son parti continuait de supporter l'«objectif supérieur» que représentent de telles commissions scolaires et que, en conséquence, il allait voter en faveur de la motion gouvernementale.

«Notre formation politique, si le gouvernement n'entend pas à la raison, ne bloquera pas le processus et va appuyer la démarche du gouvernement pour s'assurer, dans l'intérêt des communautés francophone et anglophone, qu'il y ait des commissions scolaires linguistiques au plus sacrant», a-t-il expliqué par la suite à la presse en ajoutant que le débat durerait déjà depuis 25 ans et que «les conséquences de voter contre [la motion] seraient dramatiques pour les élèves».

Pourtant, les échos des nombreux caucus libéraux tenus au cours des dernières heures laissent voir que cette

VOIR PAGE A 10: LIBÉRAUX

MÉTÉO

Montréal	Québec
Averses de neige ou de pluie puis dégel.	Nuageux avec éclaircies. Averses.
Max: 6 Min: -3	Max: 3 Min: -5
Détails, page B 4	

INDEX

Agenda..... B 7	Idées..... A 9
Annonces..... B 7	Le monde..... B 5
Avis publics.. B 4	Les sports..... B 6
Bourse..... B 2	Montréal..... A 3
Culture..... B 8	Mots croisés.. B 7
Économie..... B 2	Politique..... A 7
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 8



VOIR PAGE A 10: CATHERINE

AU GOUVERNEMENT DE
MONSIEUR LUCIEN BOUCHARD

Pourquoi nous dire MERCI?

Au nom de tous les syndiqués et syndiquées
des secteurs public et parapublic,
nous tenons à vous témoigner
notre profonde insatisfaction face à
la dernière négociation qui s'est déroulée
sous la menace d'une loi spéciale.

Nous déplorons que le gouvernement ait été plus
sensible aux pressions des institutions financières et
de l'entreprise privée qu'à la nécessité de procurer à
l'ensemble de la population des services publics de qualité.

Malgré le départ à la retraite de 15 000 d'entre nous,
les jeunes ne sont toujours pas assurés d'une meilleure
accessibilité à l'emploi, et la pauvreté continuera de
frapper de plus en plus de Québécoises et de Québécois.

*Nous ne sommes pas dupes Monsieur Bouchard,
au Québec,
vous faites les choses comme ailleurs !*



SPGQ
Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

LE DEVOIR MONTREAL

Universités de Montréal
et de McGill

Création d'un groupe d'étude sur la sécurité internationale

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Deux grandes institutions montrealaises de haut savoir, les universités de Montréal et de McGill, ont uni leurs efforts dans le domaine des études de sécurité et lancé hier les activités officielles du Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale (GERSI).

Au cours d'une conférence à l'Université de Montréal, la doyenne de la Faculté des arts et sciences, Mireille Mathieu, a souligné que la collaboration entre les deux universités dans ce domaine fera de Montréal un centre d'excellence sur les questions militaires et stratégiques en plus de permettre à ses chercheurs de se faire connaître tant au Canada qu'à l'étranger.

«La Chaire d'études militaires et stratégiques, qui existe depuis 1986, fut le premier programme-cadre de recherche dans ce domaine créé dans une université montréalaise, a-t-elle rappelé. Aujourd'hui, avec la mise en place d'une étroite coopération entre notre université et celle de McGill, nous innovons une nouvelle fois et créons un noyau fort et dynamique dans ce domaine.»

Le GERSI s'est donné comme objectif d'offrir un enseignement complet et diversifié, tant au niveau du premier cycle que des études supérieures, en mettant à profit le caractère bilingue des deux institutions. Il veut aussi former des chercheurs désireux de s'orienter vers une carrière scientifique et universitaire.

Le directeur du groupe de recherche, le professeur Michel Fortmann, de l'Université de Montréal, a souligné que la collaboration établie entre les deux universités s'inscrivait «dans le plaisir de diffuser la connaissance, en respectant des critères «de diversité, de qualité et de convivialité».

«Nos travaux seront axés sur la diversité des approches, la qualité et la profondeur de la recherche et la convivialité entre les chercheurs et les étudiants», a-t-il dit.

Il est vrai que, loin des effets médiatiques, la qualité est au rendez-vous. Les professeurs et chercheurs liés au GERSI, une trentaine, ont publié des études qui ont eu un grand impact dans les milieux universitaires et gouvernementaux. M. Fortmann s'est fait remarquer pour ses travaux sur le désarmement alors que les professeurs Paul Létourneau et Pierre Martin sont bien connus pour leurs études sur l'Allemagne, l'OTAN et les réactions de l'opinion publique aux questions de défense. Deux des membres associés, Albert Legault et l'historien Desmond Morton, viennent de remettre au ministre de la Défense nationale des études sur les Forces armées. Le Français Gérard Chaliand, auteur d'une trentaine d'ouvrages sur les affaires militaires et politiques, est aussi associé au GERSI. Enfin, Francis Dupuis-Arcelovri vient de publier, avec Marcos Arcelovri, un ouvrage remarqué sur l'identité culturelle.

Du côté de McGill, Mark Brawley, Hudson Meadwell et T. V. Paul sont connus pour leurs travaux sur l'économie mondiale et la non-prolifération nucléaire.

Le groupe de recherche va organiser plusieurs conférences, dont une se tiendra en mai et portera sur l'ordre international et le XXI^e siècle.

Montréal compte un autre groupe d'étude sur les affaires stratégiques, la Chaire Raoul-Dandurand, de l'UQAM.

EN BREF

La FADOQ proteste

(PC) — La Fédération de l'âge d'or du Québec (FADOQ) a soutenu hier que le budget du ministre des Finances Bernard Landry contribuera à appauvrir les gens à faible revenu. La FADOQ rappelle que près de 63 % des personnes âgées ont un revenu annuel de 15 000 \$ et moins, alors que le seuil canadien de pauvreté est fixé à 16 000 \$. La Fédération déplore donc que seules les personnes ayant un revenu de moins de 10 000 \$ pourront être exemptées d'impôt.

L'organisme estime qu'une grande partie des personnes âgées auront de la difficulté à absorber la hausse de la taxe de vente. Précisant que 56 % des ménages de personnes âgées sont propriétaires et qu'une forte proportion d'entre elles ont un faible revenu, la FADOQ craint qu'elles aient peine à faire face aux taxes municipales et scolaires qui ne manqueront pas d'augmenter.

Stratégie souverainiste

Courtiser les non-francophones est une perte de temps, affirme Parizeau

Simple question de réalisme, a-t-il expliqué aux étudiants de l'UQAM

Plusieurs centaines d'étudiants de l'Université du Québec à Montréal ont réservé hier un accueil extrêmement chaleureux à l'ancien premier ministre Jacques Parizeau, venu leur faire part de ses réflexions d'entre-deux-référendums.

JEAN DION
LE DEVOIR

Le mouvement souverainiste québécois doit faire son deuil de l'appui des non-francophones à sa cause, estime Jacques Parizeau, qui ne considère pas que ce constat soit un motif de discrimination, mais plutôt l'illustration du simple «réalisme politique».

«C'est simplement une question de réalisme. Si j'avais un conseil à donner, mes conseils seraient largement basés sur le fait que je ne vois pas, chez les anglophones et certains groupes ethniques, la possibilité, rapidement, de changer les opinions dominantes.»

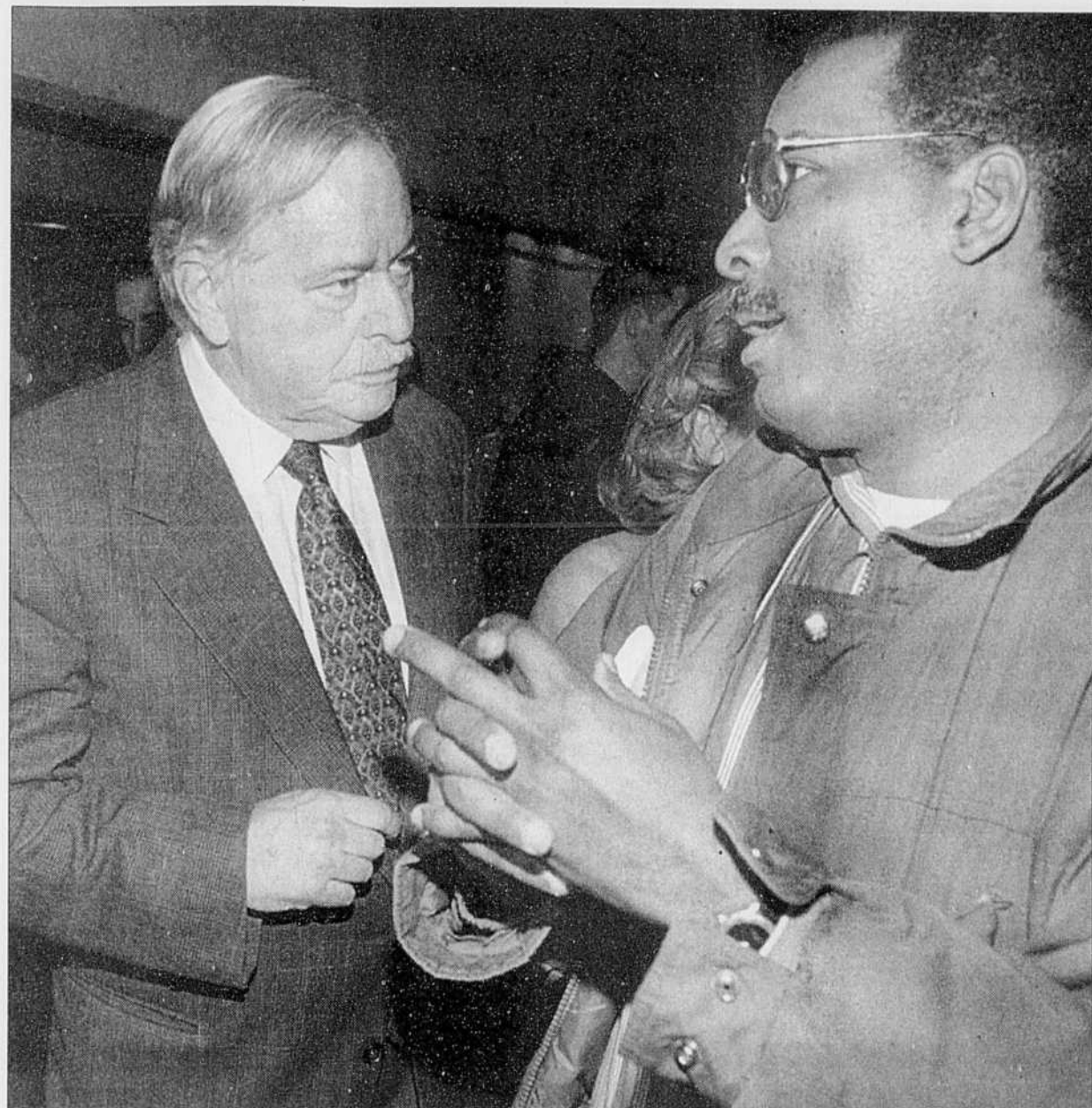
«La politique, c'est un art, c'est une conviction. Mais si on veut être capable d'avoir une action efficace, il faut être réaliste. Pas méchant, réaliste. Pas discriminatoire, réaliste. Pas vindicatif, réaliste. C'est ça que j'ai essayé de faire, peut-être maladroitement», a déclaré hier l'ancien premier ministre du Québec dans une allocution de près

**L'adhésion
totale à
un pays sera
au cœur de
la prochaine
campagne
référendaire**

d'une heure prononcée devant un auditoire gagné d'avance au grand amphithéâtre de l'UQAM.

Cette dernière phrase faisait évidemment allusion à «l'argent et des votes ethniques» évoqués par M. Parizeau le soir du 30 octobre 1995, des propos qui le talonnent toujours. Une expression, au demeurant, dont il reconnaît qu'elle «n'était pas très bien choisie», mais dont il maintient qu'elle reflétait «fondamentalement» la réalité.

«Cela ne veut pas dire que ceux dans ces communautés [culturelles] qui appuient la souveraineté du Québec ne sont pas importants pour nous, ni qu'on ne les aime pas. Cela veut dire qu'au plan de l'organisation d'une campagne référendaire, il y a des clientèles et il faut en tenir compte», a-t-il ajouté hier en réponse à un étudiant qui s'enquerra de ses remarques «mathématiquement vraies mais politiquement désagréables».



Jacques Parizeau s'est entretenu hier avec quelques membres des communautés culturelles à l'issue de la conférence qu'il prononçait à l'UQAM.

Dans son exposé, où il a tracé le bilan de la longue marche des souverainistes, M. Parizeau a tenu à souligner qu'il était «compréhensible et normal» que les non-francophones rejettent massivement l'option. Mais le corollaire, a-t-il prévenu, est qu'il est acceptable que la majorité linguistique s'organise pour ne dépendre que d'elle-même. «Avec les autres, ça va prendre pas mal plus de temps» pour les convaincre d'adhérer pleinement au Québec. «Ça ne sert à rien de se voiler la face et de se couvrir la tête de cendres.»

L'adhésion totale à un pays sera d'ailleurs au cœur de la prochaine bataille référendaire, a-t-il poursuivi. «On va avoir à choisir entre être Canadiens ou être Québécois. On ne peut pas être tout ou vouloir tout dans la

plus grande confusion.» Et le choix sera sans équivoque: le statu quo et la culture pancanadienne bilingue ou la décision de dire «nous sommes Québécois, français, à la fois d'origine et de culture. Mais pas dans le sens raciste du terme.»

A cet égard, M. Parizeau s'en est vigoureusement pris aux campagnes de dénigrement du Québec qui le dépeignent comme un creuset de xénophobie au passé chargé. «Je refuse la culpabilité par association historique, a-t-il lancé. Autrement, on n'est pas sortis de l'auberge.»

«On cherche à l'heure actuelle à nous faire honte sur ce plan-là. Mais c'est la langue qui est importante. Ce n'est ni la race ni la couleur. [...] Des fois on en a marre. On est un des pays les plus tolérants, les plus démocrates qui soient.

Est-ce qu'on pourrait nous reconnaître pour ce que nous sommes?», a-t-il lancé sous des applaudissements nourris.

Et si, en fin de compte, il est clair pour Jacques Parizeau qu'aux deux avenues proposées par le Canada, «le statu quo ou sortez», il faut dire «sortez», il serait en revanche «arrogant» pour le mouvement souverainiste de prévenir, comme certains l'ont suggéré, que le prochain référendum sera le dernier peu importe son résultat.

«Qui peut vous engager, vous, pour tout votre avenir?», a-t-il dit aux étudiants. «Vous ferez des référendums quand vous voudrez. Elle est de moins en moins la mienne et de plus en plus la vôtre, cette société-là. Chaque fois que des gens vous diront des choses comme ça, envoyez-les paître.»

EN BREF

Polytechnique: les familles dénoncent Charest

(PC) — Les familles des victimes de la tragédie de Polytechnique dénoncent le chef du Parti conservateur Jean Charest pour son projet d'abolir la loi C-68 sur le contrôle des armes à feu. La Fondation des victimes du 6 décembre contre la violence se sent trahie par le leader conservateur. L'organisme estime que la position de M. Charest est basée sur le mythe voulant que la sécurité des Canadiens soit menacée principalement par les armes de contrebande. La Fondation rétorque que 47 % des armes saisies lors de crimes sont des fusils et des carabines et que seulement 21 % sont des armes à utilisation restreinte. Le groupe soutient donc la nécessité d'enregistrer des armes à feu, d'émettre des permis et d'obtenir des informations sur les propriétaires d'armes, afin d'aider les policiers à effectuer des mesures préventives, à contrôler le commerce illégal des armes ainsi qu'à responsabiliser les propriétaires d'armes à feu.

Le FRAPRU applaudit

(PC) — Le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU) a accueilli favorablement hier les mesures annoncées dans le budget du ministre des Finances Bernard Landry concernant le développement du logement social. Quelque 37 000 ménages profiteront d'une nouvelle allocation logement unifiée et élargie. De plus, 1800 nouveaux logements sociaux ou coopératifs seront construits chaque année dans le cadre d'une nouvelle politique de l'habitation sociale.

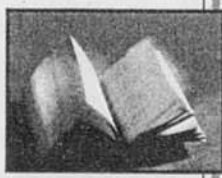
Toutefois, le FRAPRU s'oppose au projet de hausse des loyers en HLM.

Les restaurateurs sont soulagés

(PC) — L'Association des restaurateurs du Québec s'est réjoui hier de la décision du gouvernement Bouchard de ne pas imposer un pourboire obligatoire sur les factures de restaurant. Mais le groupe exprime des réserves devant le mécanisme de déclaration des pourboires, annoncé dans le budget du ministre des Finances Bernard Landry, le jugeant fort complexe, notamment en ce qui concerne les nouvelles charges sociales et administratives que devront assumer les restaurateurs. Les employeurs seront désormais tenus de conclure une entente avec leurs employés, qui s'engageront à leur verser l'ensemble de leurs pourboires. Après avoir acquitté à Québec et Ottawa un taux de 20 % d'imposition sur ces montants, l'employeur sera tenu de redistribuer le reste à ses travailleurs.

Victor Barbeau

Pionnier
de la critique culturelle
journalistique

Michèle
MARTIN

À partir de la contribution du célèbre *Turc*, cette analyse de la relation entre la critique culturelle et la société dans laquelle elle s'est formée permet de mieux comprendre l'influence de cette forme de journalisme sur la culture canadienne-française.

228 pages ♦ 25 \$



EN VENTE
CHEZ VOTRE LIBRAIRE
ou chez
Distribution de livres UNIVERS
Tél. (418) 831-7474 ou
1 800 859-7474
Téléc. (418) 831-4021



NOUVEAUTÉ MATHOPHILIE

2^e cycle du secondaireDirectrice de collection:
Louise Lafortune Ph.D.

Manuel tome 1, 320 pages, 35,50 \$

Les manuels de cette nouvelle collection sont conçus pour aider certains élèves à soutenir leur «mathophilie» et pour en aider d'autres à passer de la «mathophobie» à la «mathophilie». Les moyens utilisés visent à ce que les élèves apprennent la mathématique et découvrent du plaisir à en faire.

L'approche développée dans la nouvelle collection *Mathophilie* tient compte des dimensions cognitive, métacognitive, affective et sociale de l'apprentissage de la mathématique.

La nouvelle collection *Mathophilie* répond aux exigences et contenus, aux principes directeurs et objectifs des nouveaux programmes de mathématique du ministère de l'Éducation.

GUÉRIN, éditeur ltée
4501, rue Drolet
Montréal (Québec) H2T 2G2
Téléphone: (514) 842-3481
Télécopieur: (514) 842-4923
Adresse Internet: <http://www.lienc.qc.ca>



Pas ce qu'il
y a de plus
sexy...

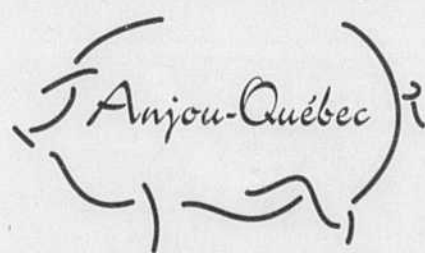
mais deux sous-vêtements
suffiront pour
vos voyages aux quatre
coins du monde!

LES SOUS-VÊTEMENTS DE VOYAGE TILLEY: ils se lavent en un clin d'oeil, sèchent rapidement et résistent aux taches; ils sont confortables et n'irritent ni ne serrent jamais; ils sont confectionnés de tissu léger et durable qui absorbe la transpiration. Blanc.

Dames de TP à TTTG 18 \$.
Hommes de P à TTTG 20 \$.

Tilley Endurables
1050 ave. Laurier Ouest
272-7791

OBTENEZ UN CATALOGUE GRATUIT
EN COMPOSANT LE
1-800-465-4249



Anjou Québec Prestige

vous a préparé un festin pour gastronome

L'escargot en cachette et sa crème d'ail rôti

ou

Le ballet de grenouille à l'aubergine et tomates confites

ou

La perdrix caramélisée aux épices et son jus à la mangue et poivre vert

ou

La poêlée de ris de veau au foie gras et Sauternes

ou

Les asperges printanières ou les haricots verts extra-fins

ou

Le Berger du Rocastin ou le Camembert Charles VII

ou

Le Prestige de Pâques ou le Mathilda

Dégustez, savourez nos chocolats de Pâques
tout fleuris qui raviront grands et petits enfants

Notre qualité
fait notre renommée.

1025 Laurier Ouest
Outremont
Tél: 272-4065-4086



REPORTAGE PUBLICITAIRE

DÉCORATION

TRouvailles

L'arrivée du printemps réveille en vous le décorateur qui sommeille? Vous ressentez soudain l'irrésistible besoin de rafraîchir chacune des pièces de votre maison? Juste à temps pour la nouvelle saison, nous vous proposons aujourd'hui une foule de trouvailles tout à fait géniales... histoire de changer de décor!

Les modes passent, mais les traditions demeurent. Chez Patrimoine, il y a bien longtemps que l'on a compris cela. Depuis trois générations déjà, de père en fils, ces artisans ont contribué à façonner la distinction et la qualité du meuble québécois d'inspiration Nouvelle-France.

Ici, chaque meuble est unique. Une véritable œuvre d'art pour laquelle il ne vous reste plus qu'à choisir la couleur et l'ornementation qui s'agenceront parfaitement à votre décor.

Au fil de vos découvertes, Patrimoine vous propose de magnifiques collections en harmonie avec la tradition et tout à fait adaptées aux besoins et exigences d'aujourd'hui.

Pour le salon et la salle de séjour, le cuir et le tissu se marient à merveille aux essences de pin, d'érable et de chêne. Causeuses, fauteuils et canapés sont offerts dans un vaste choix de styles et de coloris. Sans oublier les bahuts, bibliothèques, tables et meubles audio-vidéo savamment camouflés dans de magnifiques armoires.

De la collation à la soirée gastronomique, Patrimoine est aussi complice de chacun de vos repas avec ses ensembles de salle à manger qui sauront fièrement traverser l'épreuve du temps.

Du côté de la chambre à coucher, les lignes raffinées et les contours racés sauront bercer votre imagination avec douceur et simplicité. Commodes traditionnelles, chiffonniers, bonnetières et lits font rêver.

Chez Patrimoine vous trouverez également tous les accessoires qui ajouteront une touche finale à votre décoration. À voir, les lampes, candélabres, vases, miroirs de style baroque, traditionnel, victorien et d'inspiration Louis XV, ainsi qu'une foule de petites trouvailles comme les boîtes à clés ou à allumettes.

Au rythme d'une douce musique classique, l'ambiance chaleureuse de la salle de montre vous invite à découvrir toute la richesse de collections uniques, où se marient la magie des nuances et le caractère exceptionnel des matières.

Vous avez besoin de conseils pour le choix des couleurs et des tissus? Patrimoine vous offre aussi un service de décoration personnalisé, sur place ou à domicile.

Dans le respect des traditions et suivant les règles de l'art, Patrimoine, c'est le meuble québécois dans toute sa splendeur!

Patrimoine... pour l'ambiance du moment et l'harmonie des temps!

Toujours dans le rayon de la cuisine, Linen Chest vous propose également une gamme complète de couteaux, d'ustensiles et une grande variété de plats qui vous feront apprécier les joies d'une table bien dressée.

Au rayon des arts de la table, laissez-vous éblouir par la verrerie, le cristal, la porcelaine et l'argenterie. Sans oublier les services de vaisselle plus étincelants les uns que les autres et une foule d'accessoires qui sauront épater vos invités.

Linen Chest, c'est aussi votre passeport pour des nuits de rêve. La maison vous propose, en effet, toutes les grandes marques de literie, dont Ralph Lauren, Martex, Cannon, Wamsutra, Fieldcrest et Spring Maid. Des dizaines et des dizaines de couleurs et de motifs, pour tous les goûts et tous les décors. Pour compléter le tout: douillettes confortables, couvre-lits, édredons de duvet, oreillers moelleux, lits en laiton... Et bien sûr, un très grand choix de matelas de grandes marques comme Simmons et Sealy. Quelle merveilleuse façon de vous retrouver dans de beaux draps!

Histoire de compléter la décoration de la chambre, Linen Chest vous suggère aussi tout un choix de coussins décoratifs, tentures, bordures de papier peint ainsi que mille et une trouvailles.

Linen Chest pense aussi aux plus petits de ses clients et vous invite à visiter le coin «bébé»... tout simplement charmant! Sur place, des meubles pour la chambre du nouveau-né, matelas confortables, literie aux jolis motifs colorés, rideaux et même des ours en peluche.

Pour la salle de bain, on vous propose des accessoires élégants, des rideaux de douche originaux et des serviettes de toutes les grandeurs dans un arc-en-ciel de couleurs.

Linen Chest pense aussi aux futurs mariés et offre l'aide et les conseils nécessaires à la préparation de la liste de mariage.

La belle saison qui approche vous donne le goût de redécorer? Linen Chest vous propose également son service gratuit de décoration à domicile. Et ça, on serait fou de s'en passer!

Linen Chest, la référence de la mode maison pour ceux qui exigent plus!

Au rythme des nouvelles tendances découvrez **Actuel 5**, une boutique de meubles contemporains résolument avant-gardiste. Fondée en 1984, la maison a toujours su s'adapter aux besoins nouveaux de sa clientèle.

En plus de vous offrir des ameublements de qualité haut de gamme, Actuel 5 vous propose également un service professionnel en design d'intérieur résidentiel ou commercial.

Spécification des couleurs et des finis, plan perspective, éclairage spécialisé, habillage de fenêtres, papier peint et recouvrement de sol...

Ici, rien n'est l'effet du hasard, on pense à tous les petits détails qui feront de votre intérieur un espace où il fait bon vivre.

On s'occupe même de la conception de vos plans pour votre nouvelle cuisine, salle de bain et salle de séjour. Faux-finis, imitation de marbre et de bois, patine sur murs et sur meubles. Vous manquez de temps? Actuel 5 vous accueille sur rendez-vous à l'heure qui vous convient.

Branché sur les toutes dernières trouvailles, Actuel 5 vous offre également les œuvres de l'artiste peintre Liliane Clément.

Actuel 5, pour être vraiment au diapason des nouvelles réalités de l'aménagement intérieur!

Il y a de ces endroits où le temps semble s'arrêter... Comme à la **Galerie Art Sélect**, par exemple. Ici, tout vit au rythme du XIX^e siècle.

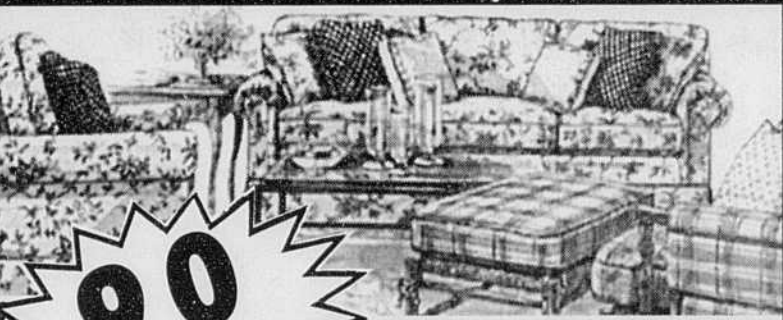
Entrez, et laissez-vous entraîner dans le monde merveilleux des meubles de style provincial français.

Découvrez toute l'élégance et la finesse du cerisier rouge, un bois précieux, clair et résistant.

Super VENTE

PRINTEMPS 97

Nous avons les meilleurs prix et service



90 jours

sans paiement ni intérêt

- Service rapide et de qualité
- Estimation gratuite
- La distance n'a pas d'importance
- Livraison gratuite
- Service de décoration
- Acceptons les cartes Visa et Mastercard.

Fauteuils de bureau, d'hôtel, de salle d'attente, de restaurant, etc. meubles recouverts à neuf, meubles en bois refaits à neuf, à prix avantageux. Demandez-nous une soumission. Fax: (514) 253-2484

LES REMBOURAGES **UTRAS**
Présidente **Nathalie Fiola**



5031, rue Ontario Est
Tél.: 253-1400 Fax. 253-2484



IMPORT

DESIGN

IMPORT

DESIGN

ACTUEL 5

Collection **OMBRES & LUMIERES**

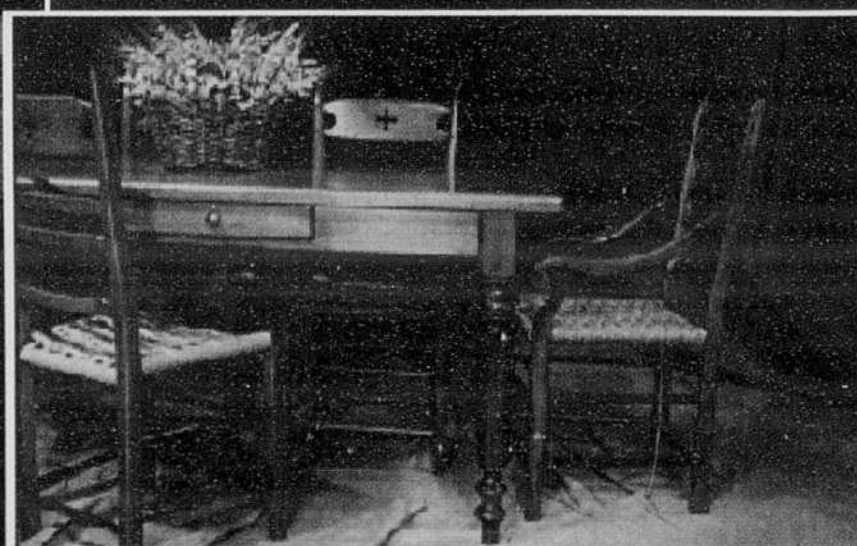
Table à café 40" diam. 765\$
Fini M.D.F., verre sablé, câble d'acier.

Aussi disponible: table debout, console et miroir

POUR MIEUX VOUS SERVIR TÉL.: (514) 335-0705

De la campagne à la ville

Patrimoine



De la charmante table de cuisine à la cossue des grandes occasions, de la chaise capucine jusqu'au fauteuil rembourré, Patrimoine fabrique des meubles sur commande, dans les grandeurs et les couleurs qui répondent à vos besoins et ce, dans le respect de la tradition.

PATRIMOINE (Centre Décor 440)
3932 Autoroute Laval Ouest,
Laval, Québec H7T 2P7 (514) 687-6867

REPORTAGE PUBLICITAIRE

Que ce soit pour la chambre, la salle à manger, le salon ou la salle de séjour, la maison vous propose toujours des ameublements haut de gamme, confectionnés suivant les règles de l'art du style français. Meubles en bois massif assemblés avec cheville de bois, tenons-mortaise et queue d'aronde. La finition de tous ces meubles est faite à la main et suivant vos exigences.

En guise de complément à votre décor, vous trouverez aussi tout un choix d'accessoires: lampes, poterie, faïence et bien sûr des tableaux de peintres québécois.

L'harmonie parfaite entre le présent et le passé... voilà ce que vous propose Galerie Art Sélect.

Galerie Art Sélect, un univers passionnant à voir absolument!

Votre mobilier a besoin de faire peau neuve? Le tissu de vos fauteuils est abîmé, le recouvrement de vos causeuses décoloré... Pas de panique! Confiez le tout aux petits soins des Rembourrages Jiola, les experts de la restauration de meubles à Montréal.

En un tour de main, ceux-ci peuvent remplacer le vieux rembourrage, solidifier la carcasse et recouvrir d'un tout nouveau tissu, tous vos vieux meubles. Il s'agit d'une véritable cure de rajeunissement. Ici, rien n'est laissé au hasard, il est même possible de changer le style de votre mobilier.

Jiola s'adapte à tous vos goûts et tous vos besoins. À voir en salle de montre toute une panoplie de tissus d'importation et de fabrication locale. Vous manquez de temps? Les experts des Rembourrages Jiola peuvent se rendre à votre domicile pour procéder à l'évaluation des travaux et au choix du tissu.

Les travaux sont effectués promptement et vos meubles vous sont livrés généralement dans les trois jours. Qui a dit que les miracles n'existent pas?

Les Rembourrages Jiola, l'art de faire du neuf avec du vieux!

Chez Poplaw, les meubles, c'est une histoire de famille! Trois générations de passionnés qui travaillent de concert pour offrir à leur fidèle clientèle toute l'attention qu'elle mérite. Établie depuis 1948 rue Saint-Hubert, la maison s'est bâtie une réputation enviable, notamment grâce à ses standards de qualité très élevés.

Dès les premiers instants, la sobriété du décor et l'accueil chaleureux vous plongent dans une ambiance propice à la découverte de mille et une idées pour meubler votre intérieur. Ici, le meuble québécois est fièrement à l'honneur. Styles et tendances allient la richesse des tissus à un éventail impressionnant de couleurs.

Deux étages de meubles à découvrir. Des causeuses invitantes, des tables, des armoires et bien plus encore. Et que dire des cuirs irrésistibles qui ne vous laissent que l'embarras du choix. À voir absolument, toute une panoplie d'accessoires pour ajouter la touche finale à votre décor.

Vous avez des exigences pour les tissus, la fermeté des sièges? Confiez tout ça aux conseillers de la maison, ils se feront un plaisir de répondre à chacun de vos besoins particuliers.

Service impeccable et convivialité, chez Poplaw redécouvrez tout le bonheur du magasinage sans pression et les petites attentions qui font toute la différence.

Après tout, être client de Poplaw, c'est un peu comme faire partie de la famille!

Pour des meubles qui sortent de l'ordinaire...



La galerie Art Select Inc.

MAINTENANT OUVERT LE DIMANCHE DE 12h À 17h
FERMÉ LES LUNDI ET MARDI

LA GALERIE ART SELECT INC.
6810, St-Denis, Montréal (Québec) H2S 2S2 Tél.: (514) 273-7088

Voici l'histoire des prix les plus bas sur les matelas de qualité Simmons et Sealy de Linen Chest.

Boucles D'or... et les trois lits



J'étais une fois une petite acheteuse avisée, à la recherche d'un nouveau matelas. Elle entra dans un premier magasin qui ne lui offrait qu'un bien petit choix. «Trop petits», se dit-elle. Le magasin suivant, bien que plus gros, n'avait aucun employé d'expérience pour la conseiller. Enfin, elle entra chez Linen Chest. «Ce magasin est parfait!», s'exclama-t-elle. Linen Chest offrait le plus grand choix, les plus bas prix et un service à l'ancienne comme personne. Maintenant, il ne lui restait plus qu'à sélectionner une option d'achat...

Pas de TPS et de TVQ ou Rien à payer pendant un an!

OPTION 1

Payez le PRIX LE PLUS BAS GARANTI, offert sur toute la gamme de matelas Sealy et Simmons ET NOUS PAIERONS LA TPS ET LA TVQ!

OPTION 2

NE PAYEZ RIEN PENDANT UN AN! Repartez maintenant avec le matelas choisi.
• AUCUN PAIEMENT
• AUCUN INTÉRÊT • AUCUN DÉPÔT

Nous avons la gamme complète des matelas Sealy et Simmons.

ÉCONOMIES-BONIS EN PLUS :

LIVRAISON GRATUITE • GARANTIE «30 NUITS» SANS CONDITION OU ARGENT REMIS!
CADRE DE LIT GRATUIT AVEC ENSEMBLES DE MATELAS • CHOIX DE PLUS DE 100 MODÈLES ET STYLES

SIMMONS
Beautyrest®

Tout nouveau profil avec ressorts indépendants assurant confort et support uniques.

Plus de 100 styles!	Charmeur de Sealy	Beautyrest Evason de Simmons	Posturepedic de Sealy	Beautyrest de Simmons
SIMPLE	119 \$ ens. 229 \$	199 \$ ens. 329 \$	349 \$ ens. 499 \$	399 \$ ens. 649 \$
DOUBLE	139 \$ ens. 269 \$	249 \$ ens. 399 \$	419 \$ ens. 599 \$	499 \$ ens. 799 \$
GRAND	169 \$ ens. 329 \$	279 \$ ens. 449 \$	489 \$ ens. 699 \$	569 \$ ens. 899 \$
TRÈS GRAND		LITS EN LAITON ET EN FER	749 \$ ens. 999 \$	699 \$ ens. 1099 \$
		Plus de 1 000 modèles et styles à des prix imbattables.		

MATELAS «PAYEZ ET EMPORTEZ», A PARTIR DE 36,95\$

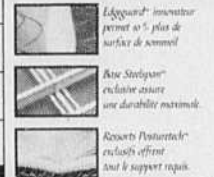
Boucles D'or régla vite l'histoire des options, trouva le matelas parfait... et dormit enfin heureuse et en tout confort.



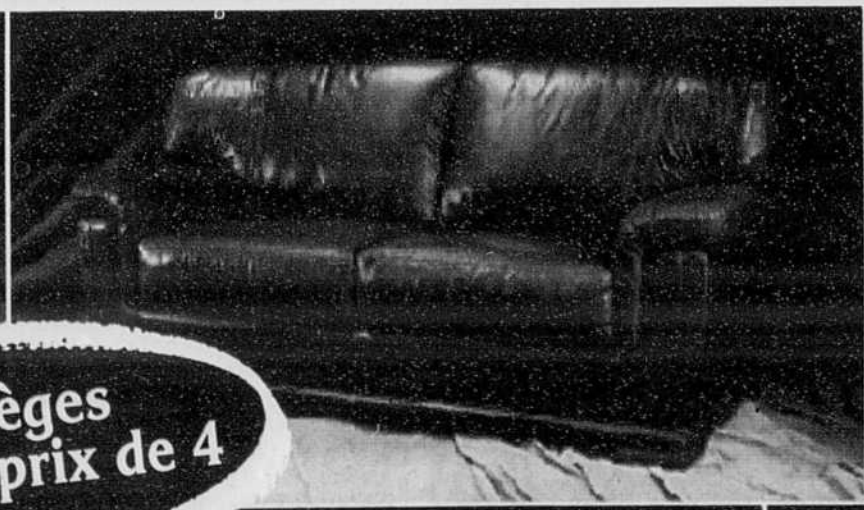
LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON
LINEN CHEST

CENTRE ROCKLAND 341-7810
LES PROMENADES DE LA CATHÉDRALE 282-9525
LES GALERIES LAVAL 681-9090
PLACE PORTOBELLO BROSSARD 671-2202

Sealy
Posturepedic®



5 sièges pour le prix de 4



De la campagne à la ville

Jusqu'au 12 avril 97.
Obtenez cinq places assises pour le prix de quatre!



Que vous recherchiez le caractère d'un cuir ou le romantisme d'un tissu, Patrimoine met à votre disposition une vaste gamme de styles et de coloris qui personnaliseront votre décor.

Patrimoine

Centre Décor 440,
3932 Autoroute Laval Ouest,
Laval, Québec H7T 2P7 (514) 687-6867

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Un train déraile

Lytton, C.-B. (PC) — Un train de marchandises du CN a plongé dans un gouffre causé par une coulée de boue ayant emporté une section de la voie principale, hier, près de Lytton, en Colombie-Britannique. Deux membres de l'équipage ont perdu la vie et un troisième était présumé mort dans les débris du train en flammes, à quelque 17 kilomètres au sud de Lytton. Le train de marchandises a heurté des wagons-citernes contenant du soufre garés sur une voie adjacente, provoquant un incendie et des nuages de fumée possiblement chargés d'anhydride sulfureux. Une centaine d'habitants d'un petit village autochtone situé à proximité des lieux de l'accident ont été évacués pendant quelque six heures en raison des risques représentés par la fumée.

Pénurie de sang à Toronto

Toronto (PC) — Après Québec, Montréal, Ottawa, Winnipeg et Vancouver, c'est au tour de Toronto et Hamilton de connaître une pénurie de sang. Au moins un hôpital de Toronto a annoncé le report d'interventions chirurgicales non urgentes sur des patients cardiaques à cause du niveau critique des réserves de sang. La semaine dernière, 20 opérations ont dû être retardées à Montréal. Lorsque les dons sont moins nombreux, la Croix-Rouge doit souvent limiter l'approvisionnement des hôpitaux en sang. Le déclin du nombre des donneurs, à l'origine de la crise, est attribué en bonne partie à la mauvaise publicité qui a entouré la Croix-Rouge à la suite de la commission d'enquête sur la tragédie du sang contaminé. Mille deux cents Canadiens ont été infectés par le VIH et 12 000 autres par le virus de l'hépatite C vers le milieu des années 80, à la suite de transfusions de sang contaminé.

La CEQ conteste la loi 104

(PC) — La Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) examine actuellement les différents recours juridiques pouvant être utilisés pour obtenir du gouvernement québécois des modifications ou l'annulation de la loi 104, qui s'applique à des employés absents des négociations entre l'État et le secteur public. Quelque 5000 membres de la CEQ — enseignants dans des établissements privés, professionnels et employés de soutien — ont eu la désagréable surprise de constater qu'ils étaient visés par cette loi, qui impose des réductions salariales de 6 %. Les représentants de ces groupes de syndiqués ont donc décidé hier d'utiliser tous les recours politiques et juridiques possibles pour faire reculer le gouvernement. «Pourquoi avoir concocté ainsi en cachette les dispositions de la loi 104? Pourquoi les négociateurs gouvernementaux n'ont-ils pas abordé franchement la question avec les porte-parole syndicaux à la table de négociation?», se demande la présidente de la CEQ, Lorraine Pagé.

Des appuis pour Brassard

(PC) — La Coalition pour la déconfessionnalisation du système scolaire a donné son appui sans réserve hier à la proposition de modification constitutionnelle déposée à l'Assemblée nationale par le ministre des Affaires gouvernementales canadiennes Jacques Brassard. Selon la porte-parole de la Coalition, Louise Laurin, la modification de l'article 93 de la Constitution de 1867 est un préalable indispensable à la réussite de la restructuration scolaire proposée par la ministre de l'Éducation Pauline Marois cette semaine. La Coalition, qui compte une quarantaine d'organisations syndicales, populaires, étudiantes et culturelles souhaite que tout soit mis en œuvre pour que la modification constitutionnelle soit adoptée le plus rapidement possible. Elle demande à l'opposition officielle et au fédéral de mettre de côté toute partisanerie pour faire en sorte que le Québec puisse enfin moderniser son système scolaire.

Chutes de la Chaudière

Le BAPE autorise la construction d'une centrale hydroélectrique privée

Le promoteur devra tenir compte de la présence d'un parc naturel

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a donné le feu vert à la construction d'une centrale hydroélectrique privée aux chutes de la Chaudière. La décision est loin de faire l'unanimité.

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) donne son accord — avec un bémol — à l'exploitation d'une centrale hydroélectrique aux chutes de la Chaudière, dans la région de Québec.

Le BAPE conclut dans son rapport que l'aménagement d'une centrale de 24 mégawatts — un projet piloté par la société en commandite montréalaise Innergex — sera acceptable seulement si l'aménagement tient compte de la présence d'un parc naturel à vocation régionale.

La centrale projetée par Innergex se trouve en effet sur le site majestueux du Parc de la Chute de la Chaudière, fréquenté par de nombreux touristes et des résidents du coin. La chute Chaudière, d'une hauteur de plus de 30 mètres, fait vivre une faune et une flore riches. Une agglomération urbaine s'est développée autour du plan d'eau dont le potentiel hydroélectrique a déjà été exploité au début du siècle.

Bref, il s'agit d'un parc comparable au site de la chute Montmorency ou au Parc des Îles de Boucherville. Le projet développé par Innergex devra donc être à la fois «viable, compatible [...] et acceptable socialement», aver-

tit le BAPE, qui a choisi «de privilégier le maintien des conditions dans lesquelles les riverains de la Chaudière sont habitués à vivre».

Vive déception

Le Groupe d'initiatives et de recherches appliquées au milieu (GIRAM) a fait part de sa vive déception à la suite de la décision du BAPE. Gaston Cadrin, président du GIRAM, juge en effet que le BAPE n'aurait pas dû autoriser le projet s'il est vraiment convaincu de la valeur du Parc naturel de la Chaudière, qui attire annuellement entre 300 000 et 800 000 personnes.

«Le fait qu'on autorise ce projet prouve qu'on n'a pas tenu compte de la vocation du site, estime M. Cadrin. C'est comme si on s'attaquait aux chutes Montmorency.»

Le président du GIRAM promet de lutter contre le projet. Le GIRAM a déjà «sensibilisé» le ministère provincial de la Culture au problème. M. Cadrin souhaiterait que le Parc de la Chaudière soit classé site historique en vertu de la Loi sur les biens culturels. «C'est un paysage extraordinaire qu'on risque d'amenuiser pour les 40 prochaines années», plaide-t-il.

«Au début, on acceptait qu'il y ait une centrale, mais plus on étudie ce projet-là, plus on s'aperçoit que ça n'a pas de bon sens», a ajouté M. Cadrin.

Innergex propose d'aménager un nouveau barrage au sommet des chutes Chaudière, des routes d'accès, des digues, etc. L'ancien barrage, en partie emporté par les eaux en 1970, sera reconstruit sur une longueur de 212 mètres et une hauteur moyenne de 7 mètres. En amont, l'eau de la rivière formerait une retenue de 410 000 m³.

Le niveau d'eau augmenterait d'environ 2 mètres. La nouvelle centrale sera souterraine.

La commission estime que les ouvrages et l'aménagement proposés par Innergex «modifieraient assez peu l'aspect physique des lieux». Ce n'est pas ce que croit le GIRAM.

Le BAPE exige par ailleurs une série de modifications au projet. Entre autres, la crête du nouveau barrage devra être abaissée par rapport aux plans du promoteur. Le débit écologique sera de 12,5 m³/s, alors que le promoteur le voulait à 5 m³/s. Le débit esthétique — qui détermine l'aspect visuel de la chute — sera modulé en s'inspirant du rythme naturel de la rivière, des visiteurs (désireux de contempler une chute spectaculaire) et de la rentabilité de la centrale.

Le BAPE reconnaît par ailleurs les préoccupations des citoyens au sujet des risques d'inondations et les juge «légitimes». À cet égard, le déluge du Saguenay-Lac-Saint-Jean a rappelé à tous la force brutale de la nature et son imprévisibilité. Mais selon le BAPE, la construction d'une centrale n'aggraverait pas les risques d'inondation des résidences situées à proximité des chutes Chaudière.

Le conseil des ministres devra prochainement prendre une décision finale sur la reconstruction du BAPE (134 pages) aux experts de la Direction de l'évaluation environnementale des projets, au sein de son ministère, afin d'obtenir une analyse plus poussée.

Pornographie infantile

Des photographies à donner froid dans le dos

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Des photographies à donner froid dans le dos, montrant de jeunes garçons masqués, suspendus par la taille à des arbres ou accroupis tels des animaux terrorisés et priant pour leur survie, ont été saisies dans une résidence d'un quartier de classe moyenne d'Ottawa, mardi, tandis qu'un ancien chef scout aujourd'hui âgé de 75 ans était appréhendé dans une maison de retraite.

Owen Dulmage a comparu hier devant une cour provinciale, puis est retourné sous les verrous. Il comparaitra à nouveau aujourd'hui, devant en principe être accusé d'enlèvement et de séquestration, sous la foi d'une plainte déposée par un homme de 50 ans, 37 années après les présumés faits.

Hier, la police mettait en place un service téléphonique spécial dans l'espoir d'obtenir des éléments de preuve dans cette affaire, qui aurait impliqué au moins 10 adolescents, mais possiblement davantage, pendant plus de trois décennies, soit jusqu'aux années 70.

«Le problème est que leurs têtes et visages sont recouverts», a déclaré le sergent Richard Murphy, de la police d'Ottawa-Carleton.

Hier, les enquêteurs examinaient des centaines de clichés en noir et blanc, à la recherche d'indices.

«À ce stade-ci, lorsque vous regardez ces photographies, vous ne pouvez dire s'ils sont vivants ou non. Le fait que certaines personnes soient plutôt inertes dans diverses positions vous fait demander ce qui a pu se passer et où elles se trouvent aujourd'hui», a dit le sergent Murphy.

La police projette de procéder à une excavation du sous-

sol et de la cour arrière du bungalow inoccupé où Owen Dulmage a vécu jusqu'à ce qu'il ait été heurté par un autobus, l'an dernier, et ait emménagé dans un foyer pour personnes âgées.

Les anciens voisins de l'homme ont dépeint ce dernier, célibataire de longue date, comme un reclus à l'humeur maussade ne s'étant jamais intégré à son entourage.

Les photographies ont été rendues publiques par les enquêteurs de la police dans l'espoir que des témoins sortent de l'ombre.

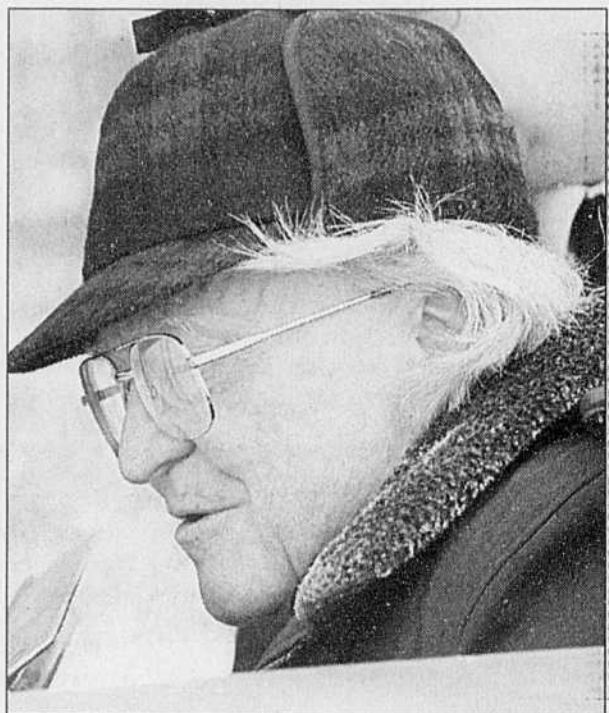
Déjà, un autre homme, aujourd'hui âgé de 40 ans et domicilié à Québec, a porté plainte, affirmant avoir été enlevé durant les années 40.

Les enquêteurs s'attardent également à une plainte portée par un ancien scout s'étant trouvé sous la supervision d'Owen Dulmage.

Les policiers ont procédé à l'arrestation du septuagénaire au terme d'une enquête ouverte en juillet dernier, à la suite d'une plainte déposée par un homme de 50 ans. L'homme soutenait avoir été enlevé et séquestré à Ottawa pendant près d'une semaine, en 1960, alors qu'il n'était âgé que de 13 ans.

L'enquête a culminé vendredi dernier lorsque les policiers ont fouillé l'ancien domicile d'Owen Dulmage. À l'intérieur, ils ont trouvé des centaines de photographies montrant des adolescents vêtus de simples maillots de bain, enchaînés, ligotés, bâillonnés, masqués et parfois suspendus à des arbres ou au plafond.

Les policiers ont aussi trouvé des pellicules photo qu'ils ont dû développer et de vieilles bobines de film 8 mm.



JEFF BASSETT CANADIAN PRESS

Owen Dulmage est accusé d'enlèvement et de séquestration.

Audiences du Conseil de la magistrature

Therrien aurait manqué de jugement, plaident les avocats de Bégin

PRESSE CANADIENNE

Quand M^r Richard Therrien a décidé de ne pas révéler ses antécédents judiciaires à un comité de sélection pour le poste de juge, en 1996, il a amorcé une bombe à retardement susceptible d'exploser à tout moment.

«Il a pris une décision capitale sans vider la question juridique [sur l'étendue du pardon obtenu]. Il a agi comme monsieur-tout-le-monde, l'homme de la rue et non comme un juriste. Il a manqué de jugement», a fait valoir M^r Robert Mongeon, hier, devant le comité du Conseil de la magistrature chargé d'étudier le bien-fondé de la plainte portée par le ministre de la Justice, Paul Bégin, qui estime que le juge Therrien n'a pas l'impartialité et la dignité requises pour exercer sa fonction.

«Il a amorcé une bombe à retardement», a dit M^r Mongeon, qui représente le ministre Bégin. «Ce n'est pas tout d'être nommé. Il faut faire face», a déclaré l'avocat.

N'importe quelle personne entrant dans la salle d'audience où siégeait le juge Therrien et qui se serait souvenu de ses antécédents judiciaires aurait pu lui dire qu'il n'avait pas de leçon à recevoir de lui. «Le pardon n'efface pas la mémoire des gens», a-t-il soutenu.

M^r Mongeon a fait également remarquer que, de tous les auteurs ayant écrit sur la question du pardon, aucun n'a dit qu'une personne l'ayant obtenu pouvait taire ses antécédents judiciaires quand elle était interrogée à ce sujet.

«La loi du pardon n'autorise pas M^r Therrien à répondre comme il l'a fait. Elle permet à la personne de s'expliquer brièvement et de dire qu'elle a obtenu le pardon», a-t-il exposé.

En agissant comme il l'a fait, M^r Therrien a empêché le comité de sélection de prendre une décision éclairée, a-t-il ajouté. M^r Therrien a finalement été nommé juge en septembre 1996. Il n'a siégé que quelques semaines, ses antécédents judiciaires ayant été révélés à l'Assemblée nationale.

M^r Mongeon estime que M^r Therrien a cru à tort que le ministre de la Justice serait informé de ses antécédents judiciaires.

«C'est une importante erreur de sa part. Seulement deux personnes pouvaient, hormis la rumeur publique, indiquer au ministre quels étaient les antécédents judiciaires du candidat Therrien: le solliciteur général et M^r Therrien lui-

même», a soutenu M^r Mongeon.

Même si les policiers de la Sûreté du Québec n'avaient pas commis d'erreurs et avaient vu l'information dans une seule de ses banques de données, ils n'auraient pu la communiquer en raison de la déduction qu'ils auraient faite qu'un pardon avait été accordé, a-t-il ajouté.

«La conduite de M^r Therrien pose un problème au niveau de la moralité et de l'honnêteté intellectuelle. Il a créé un énorme problème à tout le système», a-t-il conclu.

Pour sa part, M^r Jean-Claude Hébert, avocat du juge Therrien, évalue que son client ne s'est pas trompé sur la loi du pardon, qu'il a droit à sa réputation et qu'il a interprété la loi en regard des chartes et des règles de justice fondamentale.

«Celles-ci permettent et justifient la conduite du juge Therrien», a-t-il dit.

«Un citoyen qui a eu des antécédents judiciaires a droit à la sauvegarde de sa réputation et ce droit va au-delà des textes contenus dans la documentation de la Commission des libérations conditionnelles», a-t-il argué.

L'avocat du juge Therrien a beaucoup insisté sur le jugement obtenu par Richard Therrien, à l'âge de 21 ans.

Le juge Antonio Lamer y écrit qu'il considère «extrêmement pénible» de prononcer une sentence dans le cas de Richard et Colette Therrien, victimes «pour une bonne part» d'événements et d'autres personnes.

Le juge précisait qu'il ne s'agit pas d'un acquittement pour complicité après le fait relativement à l'enlèvement et le meurtre de Pierre Laporte, a tenu à rappeler M^r Hébert.

Il a déploré que le ministre de la Justice et également le député libéral Thomas Mulcair aient dit ou écrit que Richard Therrien avait été condamné sous un tel chef d'accusation.

Il a finalement rappelé que la juge Céline Pelletier, condamnée pour conduites avec facultés affaiblies, et qui avait fait l'objet d'une enquête par le Conseil de la magistrature, avait conservé son poste de juge parce qu'on avait jugé que cette affaire ne diminuait rien son habileté à siéger.

«Est-ce que parce qu'on est allé derrière les barreaux, on devient indigne à exercer une haute fonction», a demandé M^r Hébert. «Est-ce un handicap que de connaître le système carcéral de l'interne?», a-t-il renchéri. Le comité n'a pas indiqué à quel moment il entendait rendre une décision.

Hydro versera un dividende au gouvernement

PRESSE CANADIENNE

Pour la première fois en huit ans, Hydro-Québec est en mesure de verser un dividende à son unique actionnaire, le gouvernement du Québec. La somme dépassera les 300 millions\$, a indiqué le président du conseil de la société d'État, M. Jacques Ménard.

Hydro-Québec pourra verser ce dividende car son

taux de capitalisation cette année sera supérieur à 25 pour cent.

La société d'État prévoit pouvoir verser au gouvernement un dividende de plus 400 millions de dollars en 1998 et d'un demi-milliard de dollars en 1999.

Mais pour réaliser ces prévisions, Hydro-Québec devra parvenir à augmenter ses ventes d'électricité sur le marché américain.

La comédie triomphante des producteurs de "RIDICULE"

GAGNEZ un des 150 laissez-passer doubles

LE DEVOIR

ALLIANCE
présententCFGL
105,7 fm

TENUE
CORRECTE
EXIGÉE

un film de PHILIPPE LIORET

JACQUES GAMBLIN ELSA ZYLBERSTEIN ZABOU JEAN YANNE DANIEL PREVOST

scénario PHILIPPE LIORET JEAN-LOUIS LÉONTE adaptations SANDRA JOXE dialogues PHILIPPE LIORET livreur GÉRARD SIMON décors ALINE BONETTO
costumes PIERRE-YVES GAYRAUD montage MIREILLE LEROY son ÉRIC DEVOLDER FRANÇOIS GROUT directeur de production ILYA CLAISSE
une coproduction EPIPHOTE PRODUCTION FRANCE 3 CINÉMA avec la participation de CANAL+ SOFIMERGIE 4 COFIMAGE 3 PROCIREP © C.N.C.

Pour votre chance de gagner un laissez-passer double:
1. Écoutez CFL 105,7 fm ou 2. Retournez ce coupon réponse à: «TENUE CORRECTE EXIGÉE» avant le 4 avril 1997.
a/s Alliance Virafilm, C.P. 282 SUC. B, Montréal QC H3B 3J7

Nom: _____
Adresse: _____
Ville: _____ Code postal: _____
Tél.: _____ Tél. au travail: _____

Le tirage aura lieu le 6 avril 1997. Cette annonce sera publiée dans le Devoir du 27 mars au 1^{er} avril 1997. Le tirage sera effectué par le service de tirage de la Société de tirage de la région de Montréal. Les gagnants seront choisis au hasard. Les gagnants devront être âgés de 18 ans ou plus au moment du tirage. Les gagnants devront être résidents du Québec. Les gagnants devront être déclarés à l'impôt sur le revenu.

LE DEVOIR

POLITIQUE

Le Canada pourrait prolonger sa présence militaire en Haïti

JULES RICHER
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le Canada envisage de prolonger sa présence militaire en Haïti jusqu'à la fin de 1997, a indiqué hier le ministre des Affaires étrangères, Lloyd Axworthy, au terme d'une visite éclair d'une journée dans le pays. M. Axworthy a rencontré le président haïtien René Préval, qui lui a fait part d'une demande de prolongation. «Le président a été clair: il estime qu'il y a un besoin de continuer à maintenir une présence militaire jusqu'à la fin de l'année mais, à ce moment-là, il croit que les forces policières et de sécurité de son pays seront en mesure de contrôler la situation», a expliqué M. Axworthy, lors d'une entrevue téléphonique depuis Port-au-Prince. Après consultation avec les représentants canadiens et onusiens sur le terrain, M. Axworthy a constaté que le «besoin est là» pour que le Canada et les Nations unies assurent une présence militaire jusqu'à la fin de l'année. Le mandat de la force spéciale d'intervention des Nations unies en Haïti, qui comprend 750 soldats et 100 agents de police canadiens, doit se terminer officiellement à la fin du mois de juillet. Selon M. Axworthy, la prolongation du mandat aurait pour but d'assurer une période de transition pendant laquelle les effectifs mili-

taires canadiens seraient moindres qu'ils ne le sont actuellement. Il préférerait que la force de transition soit dotée d'un mandat du Conseil de sécurité de l'ONU mais, si c'est impossible à obtenir, d'autres voies pourraient être envisagées. «Il existe plusieurs façons pour l'ONU d'autoriser des missions», a-t-il noté. Par exemple, l'ONU peut cautionner des pays qui décident d'agir de leur propre chef, comme ce qui s'est passé l'automne dernier lorsque le Canada a pris la tête d'un mouvement d'intervention au Rwanda et au Zaïre.

À la fin de 1996, la force d'intervention en Haïti avait failli perdre son mandat du Conseil de sécurité en raison d'un veto de la Chine, qui reproche à Haïti d'avoir reconnu Taiwan. La crise s'était dénouée lorsque le Canada s'était proposé pour envoyer un contingent supplémentaire de ses propres troupes en Haïti. Afin de préparer le terrain à une prolongation du mandat, M. Axworthy a l'intention de profiter de sa visite en Chine, la semaine prochaine, pour évoquer la situation haïtienne avec les autorités de ce pays. En avril, le premier ministre Jean Chrétien, quant à lui, rencontre le président américain Bill Clinton et la question haïtienne arrive en tête de l'ordre du jour des discussions.

À Ottawa, on en est déjà à organiser le débat des chefs

Quand les représentants de tous les partis politiques et de tous les réseaux de télévision commencent à jongler avec des scénarios de débats des chefs, on devine que les élections approchent. Ils devront tempérer leur impatience s'ils veulent profiter de la nouvelle liste permanente des électeurs et d'une période de campagne plus courte, car les deux n'entreront en vigueur que le 26 avril.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Les odeurs d'élections se font de plus en plus persistantes dans la capitale fédérale, à un point tel que les représentants des principaux partis fédéraux et des grands réseaux de télévision ont décidé d'amorcer dès maintenant la préparation du prochain débat des chefs.

Réunis hier à Ottawa à l'invitation du réseau CTV, libéraux, bloquistes, réformistes, conservateurs et néo-démocrates ont convenu de la tenue de deux débats, un en français et un en anglais, qui auraient lieu environ deux semaines avant le vote... mais pas le 19 mai, jour de la fête de Dollard ou de la Reine Victoria.

Les représentants libéraux ont évité de nourrir les spéculations de leurs confrères, mais ils ne les ont pas démentis non plus, au grand amusement du sénateur conservateur Pierre-Claude Nolin. Bref, leur seule présence a donné un nouvel élan aux hypothèses d'élections générales au début du mois de juin.

Tous les partis tiennent pour acquis que le scrutin n'aura pas lieu avant,

question de laisser au directeur général des élections (DGE) la possibilité d'établir la liste électorale qui servira au registre permanent des électeurs. Le recensement à cet effet aura lieu entre le 10 et le 16 avril prochain. Le DGE prévoit publier dans la *Gazette officielle* du 26 avril l'avis annonçant que la liste permanente est prête et que, par conséquent, la campagne électorale peut durer au minimum 36 jours et non plus 47 jours.

Si le premier ministre Chrétien se rend immédiatement chez le gouverneur général pour faire dissoudre le Parlement, l'élection pourrait avoir lieu le 2 juin. Bien qu'ils aient du temps devant eux, les réseaux ont voulu commencer ces négociations rapidement pour éviter la pression qu'imposera une campagne plus courte.

C'est donc avec une certaine sérénité que les partis ont exprimé leur préférence pour une participation du public. Malgré la contre-performance de leur chef en décembre dernier, les libéraux ont acquiescé à cette idée. Les partis doivent toutefois s'entendre sur la façon de sélectionner les participants.

En fait, le seul vrai point litigieux est la participation du chef réformiste

Preston Manning au débat en français. Contrairement à 1993, où il s'était contenté de faire une déclaration au début et à la fin du débat, il veut être de la partie, du début à la fin, cette fois. Unilingue anglais, il demande qu'on lui fournisse la traduction simultanée et qu'on fasse de même pour les auditeurs.

«Nous croyons très fortement qu'il n'est pas acceptable qu'un chef de parti ne puisse pas participer à un débat parce qu'il ne maîtrise pas une langue», d'insister le stratège Rick Anderson, qui compare cette situation à celle qui prévaut tous les jours aux Communes. Contrairement à 1993, a-t-il ajouté, le Reform présentera des candidats au Québec et il veut y faire connaître son programme.

Les radiodiffuseurs craignent l'effet de la traduction sur les cotes d'écoute, les autres partis maintiennent que cela affectera la vigueur des débats. Au Bloc, on ne veut rien savoir. «Ce parti devrait être capable de s'adresser aux Québécois qui ont le français comme langue maternelle dans leur langue. S'ils ont un problème politique parce que leur chef n'est pas capable de le faire, ce n'est pas le nôtre. On n'est pas flexible là-dessus», a expliqué le député Pierre Brien. M. Nolin, lui, croit qu'un compromis peut être trouvé, mais il convient que ce ne doit «pas être à n'importe quel prix».

Les représentants des chefs et des réseaux doivent se retrouver le 9 avril prochain pour tenter de dénouer cette question et poursuivre leurs préparatifs.

EN BREF

Martin rétorque à Landry

(Le Devoir) — En réponse aux propos de son homologue québécois, Bernard Landry, le ministre fédéral des Finances, Paul Martin, a affirmé hier que le Québec n'a subi aucune perte attribuable à l'harmonisation de la taxe de vente qui aurait justifié une aide à l'adaptation du gouvernement fédéral. «Les données consignées dans les budgets du Québec témoignent d'une hausse importante des recettes issues de la TVQ depuis l'harmonisation», a-t-il déclaré. M. Martin a rappelé que le gouvernement fédéral a déjà contribué au processus d'harmonisation du Québec par la déductibilité, aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des sociétés, des taxes sur la masse salariale et sur le capital que le Québec a majorées au cours de la période d'harmonisation, ainsi que par le partage des frais administratifs attribuables à la taxe de vente.

Bouchard subira un test le 28 avril

Québec (PC) — Les élections partielles prévues le lundi 28 avril prochain dans les circonscriptions de Prévost et de Beauce-Sud constitueront le premier test de popularité du gouvernement de Lucien Bouchard. Le Parti québécois a déjà choisi ses candidats: Richard Busque, 50 ans, dans Beauce-Sud, et Lucie Papineau, 51 ans, dans Prévost. Directeur du Regroupement des Centres d'hébergement de soins de longue durée en Beauce, Richard Busque affrontera la candidate libérale Diane Leblanc, une dame de 43 ans bien connue dans le comté pour avoir occupé durant plusieurs années le poste d'adjointe du député libéral fédéral indépendant Gilles Bernier. La circonscription de Prévost, dans les Laurentides, est vacante depuis le départ de Daniel Paillé qui, le 19 novembre 1996, annonçait son intention de retourner dans le monde des affaires. Il est devenu quelque temps plus tard membre de la direction de la Société générale de financement. Le PQ y présente Lucie Papineau, membre de la direction de la Société de développement industriel du Québec et première femme propriétaire d'une agence de détectives privés au Québec. Elle affrontera le maire de Saint-Antoine-des-Laurentides, Normand Plouffe, candidat du PLQ.

Corbeil candidat

(PC) — La candidature du conservateur Jean Corbeil dans son ancienne circonscription pourrait mêler les cartes et donner du fil à retordre au Bloc québécois et au Parti libéral. Après mûre réflexion, l'ancien ministre du Travail et des Transports du gouvernement Mulroney a décidé hier de faire un retour en politique dans Anjou-Rivière-des-Prairies, circonscription qu'il a représentée de 1988 à 1993. Jusqu'à jeudi dernier, M. Corbeil avait dit non à sa décision était ferme. Mais il n'a pu résister au pouvoir de persuasion de Jean Charest.

Commissions scolaires linguistiques

Dion attend la fin du débat à Québec

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU
D'OTTAWA

Le gouvernement Chrétien attendra la fin du débat amorcé hier à l'Assemblée nationale avant de se prononcer sur le projet d'amendement constitutionnel concernant les commissions scolaires religieuses.

Ottawa veut déterminer s'il y a un consensus, non seulement sur la création de commissions scolaires linguistiques, mais aussi sur la manière de lever la protection constitutionnelle dont jouissent les conseils scolaires confessionnels de Montréal et de Québec.

Le ministre des Affaires intergouvernementales Stéphane Dion n'a pu préciser au *Devoir* si Ottawa voulait connaître le résultat du vote à Québec avant de décider de la prochaine étape. Il appartient au premier ministre Jean Chrétien d'en décider, a-t-il indiqué. Il a quelques jours devant lui puisque le débat se poursuivra à Québec au retour du congé pascal et que les députés fédéraux sont en congé parlementaire jusqu'au 7 avril.

Le Parlement fédéral a déjà adopté des amendements constitutionnels de façon bilatérale mais, chaque fois, il a attendu la décision de l'assemblée législative de la province concernée avant de procéder. Malgré ces précédents, M. Dion a promis à son homologue québécois Jacques Brassard de lui faire connaître dès que possible l'évaluation que le fédéral ferait du consensus québécois. La façon de

mesurer ce consensus demeure toutefois un mystère.

«Il s'agit de voir ce que les Québécois veulent. Pour le moment, ils doivent l'exprimer vers leur Assemblée nationale et, dans la mesure où cette expression sera claire, il n'y a aucune raison que le Parlement canadien fasse trainer les choses, si c'est ce que les Québécois veulent», d'expliquer le ministre fédéral. Il en jugera en voyant ce que les groupes et intervenants disent de la proposition d'amendement dévoilée lundi par M. Brassard.

La décision, hier, de la majorité des députés libéraux de voter, à reculons, en faveur de la proposition Brassard aura sûrement un effet important. Il s'agit de voir maintenant comment Ottawa interprétera l'opposition de certains députés anglophones.

Pour l'instant, M. Dion hésite à parler de consensus. «[M. Brassard] estime qu'il a un consensus en poche et nous, on ne fait pas cette lecture-là pour le moment. On n'a pas la garantie qu'il y a un consensus. Mais s'il avait raison, si les gens sont d'accord, si le consensus se dégage très clairement, il pourra procéder très rapidement, dans les jours qui suivent», a indiqué Stéphane Dion, avant de connaître la position des libéraux de Daniel Johnson.

Le gouvernement fédéral peut agir avec célérité. Il n'a qu'à donner 24 heures d'avis pour que les Communes débattent de la résolution en question. La durée du débat peut varier. L'an dernier, l'adoption de la résolution pour déconfessionnaliser les écoles terre-neuviennes avait eu lieu

après seulement deux jours de débats.

Le vrai point d'interrogation demeure le Sénat. On ignore s'il décidera, comme dans le cas de Terre-Neuve, de créer un comité pour entendre les différentes parties et d'exiger, par la suite, que la résolution soit amendée. Le Sénat n'a qu'un droit de veto suspensif de six mois sur l'adoption d'une résolution constitutionnelle bilatérale. Si les sénateurs l'exercent en rejetant la motion ou en l'amendant, la Chambre des communes est obligée d'attendre et d'adopter la résolution de nouveau, ce qu'elle a dû faire en décembre dernier pour Terre-Neuve.

Dans le cas de la résolution québécoise, le recours au veto suspensif poserait un problème de taille, car on prédit la tenue d'élections printanières. Le déclenchement des élections provoquerait la mort au feuillet des projets de loi et des résolutions encore en suspens. À moins d'obtenir l'appui du Sénat, le gouvernement du Québec serait forcé, en pareilles circonstances, d'attendre l'élection d'un nouveau gouvernement pour faire adopter son amendement constitutionnel.

Budget Landry

Des investissements de 345 millions dans le réseau de la santé

Des hôpitaux seront transformés pour accueillir des patients âgés

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

L'Association des hôpitaux du Québec se félicite des quelque 345 millions annoncés dans le budget Landry pour adapter le réseau de la santé au virage ambulatoire et créer 2000 nouvelles places d'hébergement pour les personnes âgées.

Après les compressions de l'ordre de 680 millions annoncées lors du dépôt du budget des dépenses la semaine dernière, le réseau des établissements de la santé soufflait hier de se voir épargner par d'autres restrictions budgétaires. En fait, ce sont des injections de quelque 345 millions que se propose de faire le gouvernement dans les immeubles du réseau de la santé d'ici trois ans.

Dès cette année, les investissements en immobilisations s'élèveront à 105 millions, atteindront 200 millions en 1998-1999, puis 40 millions en 1999-2000.

«Ce sont des investissements qui pourront aider le réseau à fournir les structures et les équipements qui vont nous permettre de compléter le virage ambulatoire. Il y a des hôpitaux universitaires qui ont encore des lits occupés par des personnes en attente d'hébergement. Leurs budgets ont été coupés dans les hôpitaux, mais les ressources alternatives n'existaient pas encore. Si on peut faciliter la transformation, tant mieux», a soutenu hier Richard Bastien, directeur des affaires financières et économiques à l'AHQ.

Pour l'heure, on sait que de ces 345 millions, 170 iront aux soins de première ligne, notamment pour agrandir et améliorer les CLSC,

compte tenu de la fermeture de plusieurs hôpitaux. D'autres investissements seront aussi réalisés dans les hôpitaux, principalement en équipements et en nouvelles technologies, pour diminuer les durées de séjour.

Par ailleurs, 143 millions seront investis pour rénover et recycler des immeubles, notamment l'hôpital Saint-Michel, qui doit être converti en hôpital de soins de longue durée, répondre aux besoins de la clientèle âgée. Selon le gouvernement, ces injections permettront de créer 2000 places en centres d'hébergement et de soins de longue durée, promises depuis la campagne électorale de 1994.

«On est heureux d'avoir été écoutés, car il y a rarement des budgets disponibles pour des immobilisations. On espère seulement que ce ne sera pas que du béton pour du béton et que les investissements seront faits aux bons endroits», affirme le porte-parole de l'AHQ.

Le budget ne dit mot par contre des investissements qui seront nécessaires pour financer la quote-part de Québec dans les programmes de retraite au terme desquels le gouvernement espère obtenir le départ de milliers d'employés du réseau de la santé. Au même moment, l'AHQ s'inquiète de la santé financière du réseau, puisque le niveau d'endettement des établissements de santé a atteint le niveau inégal de plus de 750 millions en 1996 et un déficit global de 200 millions. «C'est le déficit le plus élevé de notre histoire et il faudrait le rembourser un jour, estime M. Bastien. En fait, c'est le reflet du déficit du Québec qui est maintenant décentralisé vers les institutions locales.»



PRESSE CANADIENNE

L'officier protocolaire Éric Perreault accueille le ministre canadien des Affaires extérieures, Lloyd Axworthy (à gauche) et l'ambassadeur canadien, Christopher Poole, à leur arrivée au Palais national, hier, à Port-au-Prince.

MICKEY

BONALDO

LA MAISON DES IDÉES NOUVELLES

105, St-Paul ouest, 3^e étage, Montréal

TÉL.: (514) 899-0597

Elle vous indique que la fin de semaine est terminée en 26 langues différentes.

LUNDI

Si vous avez choisi le modèle Day-Date, le plus prestigieux de la collection Oyster, n'oubliez pas de choisir la langue dans laquelle vous aimeriez lire les jours de la semaine. Vous pouvez choisir parmi 26 langues, toutes disponibles.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL DAY-DATE

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

É D I T O R I A L

La décentralisation des problèmes

Jean-Robert Sansfaçon

À leur arrivée au pouvoir, les élus du Parti québécois juraient sur la tête de leurs ancêtres que jamais ils n'auraient le sans-gêne de leurs prédécesseurs accusés d'avoir «pelleté» leur déficit dans la cour des municipalités. Serait-ce que les temps changent, ou que ce gouvernement entend sérieusement donner aux élus locaux de nouveaux pouvoirs en échange des centaines de millions de nouvelles responsabilités?

Lorsque le ministre Claude Ryan s'était chargé des basses œuvres du gouvernement Bourassa en postant près d'un demi-milliard de factures à l'adresse des municipalités, il leur avait du même coup suggéré de refiler la note, à leur tour, aux commerces et aux entreprises par l'entremise de la taxation locale. Mal lui en prit, jamais les municipalités ne sont parvenues à oublier ni faire oublier cette désormais triste «Réforme Ryan», la seule qui nous rappelle le passage de cet homme illustre en politique active.

En annonçant que les commissions scolaires et les municipalités seraient désormais responsables d'assumer les coûts de services (dont on ne connaît pas la liste détaillée) jusqu'ici assumés par Québec, le gouvernement de Lucien Bouchard prétend ne pas adopter la même ligne de conduite que ses prédécesseurs. Au chapitre du transfert de dépenses, la principale différence... c'est qu'on entend aller encore plus loin. Les sommes en jeu sont colossales: 100 millions d'augmentation de la taxe scolaire, des dizaines de millions pour les services de la Sûreté du Québec dans les petites municipalités, et plus de 600 millions de transferts additionnels pour l'ensemble des municipalités. Le temps de compléter nos calculs et nous approcherons le milliard. Inutile d'être devin pour imaginer le réflexe des élus locaux, une fois la colère réprimée.

Les municipalités du Québec dépensent neuf milliards par année et le ministre des Finances Bernard Landry n'a pas tort de souligner qu'un transfert de 500 millions l'an prochain, soit 5,6 % du total, ce n'est pas la fin du monde. En autant qu'on ne transporte pas bêtement la baisse des dépenses du gouvernement national sur les épaules des propriétaires immobiliers.

L'impôt foncier existe pour que les habitants des villes et des campagnes assument le coût des services qu'ils utilisent au pro-rata de la valeur de leur propriété. C'est une façon comme une autre de faire participer les gens en fonction de leur richesse, et non de leurs revenus. Cela dit, cet impôt doit servir le moins possible au financement de services univer-

sels comme la santé et l'éducation, notamment à cause des conditions financières différentes et fort inégales que l'on retrouve d'une ville à l'autre.

Dans un centre comme Montréal, les propriétaires sont en minorité et leur situation financière dépend largement de la situation du marché immobilier, des caractéristiques démographiques de la ville et du taux d'occupation des logements, toutes choses fort déprimées et déprimantes depuis 1990. Une augmentation du fardeau fiscal y serait fort dommageable, incitant les uns à fuir la ville, les autres à négliger l'entretien de leur immeuble, et décourageant l'accès à la propriété. En somme, s'il est un secteur où les impôts doivent diminuer en priorité dans cette province, c'est bien celui des villes-centres telles Montréal et Québec. Or, à moins de changements importants à la fiscalité municipale, aux lois régissant les relations de travail et les conflits (y compris les procédures d'arbitrage pour les policiers et les pompiers), l'opération délestage annoncée par le ministre des Finances deviendra la nouvelle «réforme Landry», en souvenir de la réforme de M. Ryan.

Un pacte Québec-

municipalités

ne pourrait tout

attendre de la

seule tarification

des services.

Pour éviter une telle «honte» politique, le ministre des Affaires municipales, Rémy Trudel, présentera un projet de «pacte Québec-municipalités» à la fin du mois prochain, projet qui viendra s'ajouter à celui des fusions et qui pourrait n'être pas plus facile à négocier.

Difficile de prévoir avec précision de quoi sera composé ce pacte redéfinissant les responsabilités et la fiscalité des villes, mais on peut d'ores et déjà imaginer qu'il y sera question de négociation des contrats de travail, de partenariat et de sociétés mixtes, mais aussi de tarification de services ou même de privatisation, une des rares façons de réduire le compte de taxe sans affecter ni les revenus de l'État, ni ceux des municipalités.

Se pourrait-il que le concept de tarification de l'eau remonte à la surface? Et la tarification de la collecte des ordures ménagères? Si tel était le cas, Québec n'aurait pas que des élus à convaincre, mais aussi des électeurs pour qui la réduction du fardeau de la taxation ne passe pas par une augmentation du prix de services privatisés, mais par un contrôle beaucoup plus serré des coûts de ces mêmes services.

La marche des impayés

François Brousseau

Il est des sociétés où — souvent avec raison — les cols blancs, ouvriers, enseignants, garde-malades, journalistes et autres employés publics ou privés, se battent qui pour faire dégeler des salaires bloqués, qui pour éviter d'être obligés de déménager à plus de 30 km, qui pour protéger des avantages acquis...

Mais il en est d'autres — comme la Russie où une grève générale a été décrétée aujourd'hui par les fédérations syndicales — où ils doivent endurer ni plus ni moins qu'une cessation totale de paiement des salaires! Pendant des mois et des mois. Autres pays...

Au Zaïre, c'est connu, les soldats ne reçoivent plus leur solde depuis des années, et ils ont appris entre-temps à se servir eux-mêmes, dans les magasins et entrepôts, au bout du fusil, comme de vulgaires bandits. Dans certains pays du Tiers-Monde, les employés d'États en banqueroute ne voient plus que de façon sporadique la couleur de leur paye, versée de toute façon dans une monnaie totalement dévaluée.

Mais il n'y a peut-être aucun pays où ce problème, aujourd'hui, est plus aigu, plus souffrant et plus humiliant qu'en Russie.

Dans cette malheureuse Russie, on estime qu'au moins sept millions d'employés de mines, d'usines, de bureaux, d'entreprises d'État n'ont pas touché leur salaire depuis trois mois, depuis six mois — et

dans certains cas depuis plus d'une année!

La Russie semble ainsi enfermée dans un cercle vicieux cauchemardesque. L'incapacité de payer est directement reliée à l'incapacité de collecter les impôts. Cette impuissance fiscale est elle-même causée par l'omniprésence du crime organisé dans l'économie, et par la toute-puissance de lobbies plus ou moins occultes (comme le «lobby du gaz» du premier ministre Viktor Tchernomyrdine) qui font la pluie et le beau temps.

Dénuée d'encadrement légal, de capacités fiscales dignes de ce nom, gangrenée par les mafias, le libéralisme à la russe — qui équivalait à la loi du plus fort et au règne de l'arbitraire — écrase littéralement le gagne-petit... qui devient peu à peu un gagne-rien-du-tout.

Le grand mystère, c'est que tout cela perdure sur fond d'apathie sociale assez incroyable. Imaginons un instant, au Québec ou en France (!), les réactions que causerait un État devenu littéralement incapable de payer ses propres employés...

Que peut donner un mouvement comme celui qui est censé, aujourd'hui 27 mars, mettre en grève sept millions de personnes et faire marcher dans les rues 20 millions de protestataires? Est-ce le premier pas vers une révolte généralisée qui pourrait dégénérer d'une façon inquiétante pour le monde entier? Ou est-ce, au contraire, le salutaire premier pas vers une reprise en mains de leur destin par les Russes? L'avenir nous le dira.

LETTRES

Les francophones hors Québec

J'ai bien aimé la conférence tenue par Lise Bissonnette lors du récent Forum de concertation francophone dont *Le Devoir* publiait l'essentiel dans son édition du 18 mars dernier. Je crois cependant qu'elle y a fait preuve de beaucoup de naïveté lorsqu'en parlant des francophones hors Québec elle a mentionné que «les énormes pertes en nombre se font oublier, ou sont ressenties moins péniblement, à cause de la vigueur d'une sorte de noyau dur de la francophonie».

noyau qu'elle explique rencontrer surtout dans les milieux culturels et les milieux d'éducation.

Je suis né dans le nord de l'Ontario et j'y ai passé l'essentiel de ma vie. J'ai par la suite eu l'occasion, à plusieurs reprises, de voyager dans les autres régions francophones de l'Ontario, ce que je fais encore régulièrement.

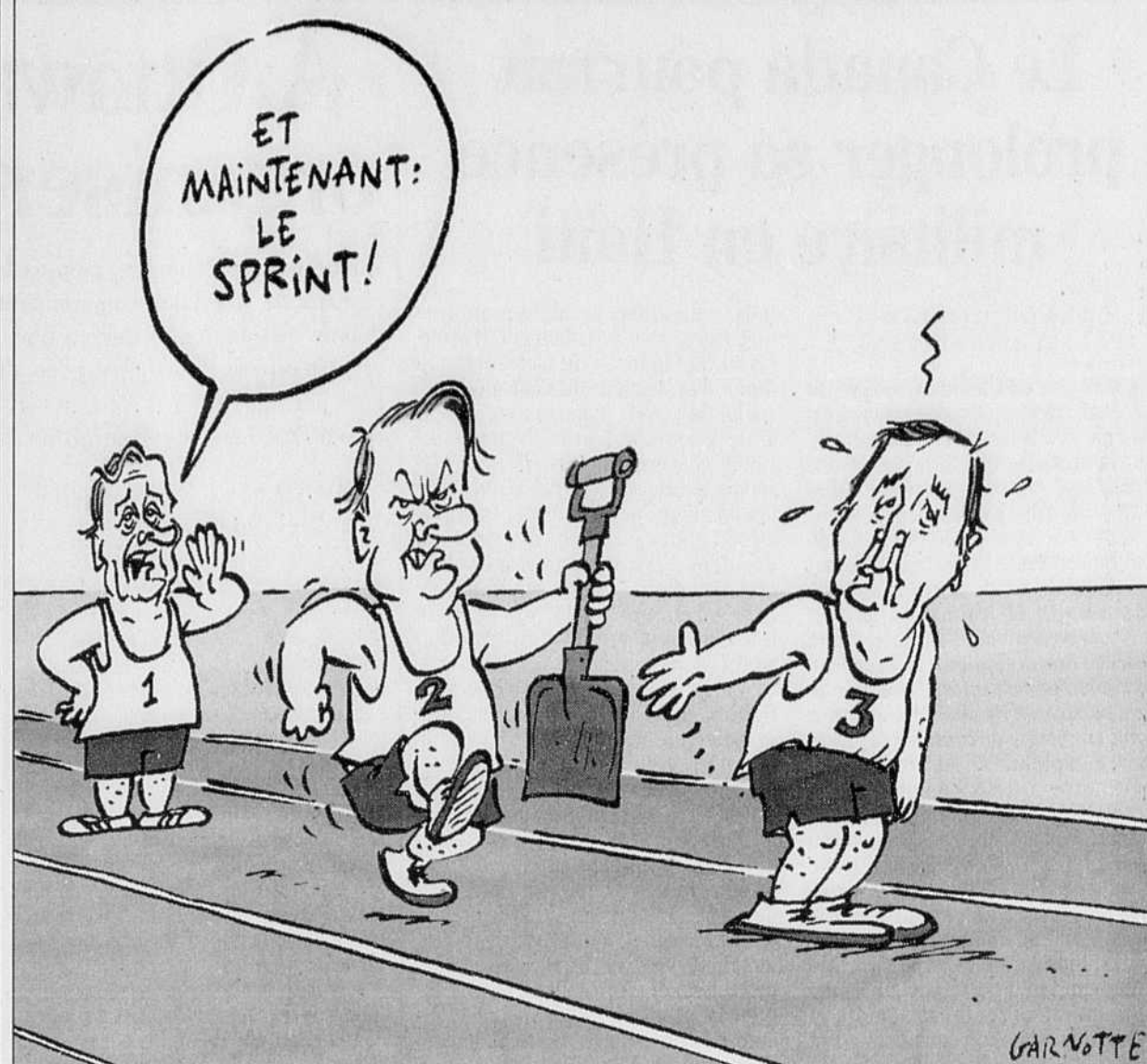
Je crois de ce fait que les statistiques sur l'assimilation des francophones hors Québec publiées par Statistique Canada — et que Mme Bissonnette semble rejeter du revers de la main — sont un juste reflet de la vitalité de la francophonie à l'extérieur du Québec. La réalité de ces statis-

tiques souvent exhaustives est sans commune mesure avec ce prétendu «noyau dur de la francophonie» qui ne regroupe, dans les faits, qu'une très infime partie des francophones... et qui ne ralentit en rien l'imperturbable marche de l'assimilation.

Contrairement aux bons mots de Mme Bissonnette, ce qu'il faut surtout retenir, si dure que soit cette réalité, c'est que la situation des francophones hors Québec continue de se détériorer... et que dans le contexte actuel il y a très peu d'espoir à long terme.

Bruno Marquis
Hull, 19 mars 1997

COURSE À RELAIS BUDGÉTAIRE...



OPINION

L'identité québécoise vue d'Allemagne

FRANCIS DUPUIS-DÉRI
Romancier, coauteur de *L'Archeipel* identitaire et candidat au doctorat en science politique à l'Université de Colombie-Britannique

Il est souvent difficile de savoir quelle image l'étranger se fait de notre propre identité. Nous apprenons grâce au *Devoir* que selon certains journalistes allemands, la société québécoise est antisémite (le lundi 24 février) ou encore que des «ayatollahs de la langue dominent les débats politiques», procédant à un véritable «nettoyage linguistique» (le mercredi 26 février). Une fois de plus, le nationalisme est présenté comme un phénomène «anachronique» et les relations entre les francophones et les autres communautés culturelles décrites comme marquées au sceau de l'intolérance.

Pourtant, Gerd Braune, qui est journaliste pour le *Frankfurter Rundschau*, un des grands journaux nationaux allemands, a une conception bien différente du Québec. Contrairement à ses collègues Robert Rossmann et Leo Wieland, signataires des articles publiés dans *Süddeutsche Zeitung* et *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, G. Braune affirme que les Allemands se font en général une idée positive du Québec et du Canada, surtout lorsqu'ils les comparent aux États-Unis. Ainsi, les services sociaux, le taux relativement faible de criminalité, mais aussi par exemple l'absence de la peine de mort, sont autant d'éléments qui donnent une bonne image des sociétés québécoise et canadienne en Allemagne.

D'ailleurs, quiconque était présent au colloque annuel de l'Association d'études canadiennes dans les pays de langue allemande, qui se tenait près de Munich du 14 au 16 février et qui portait sur le nationalisme et la mondialisation, a pu se convaincre que nombreux en effet sont les Allemands qui considèrent que la tolérance

constitue une des principales caractéristiques de la culture politique québécoise aussi bien que canadienne. Les «canadianistes» — professeurs de littérature, de science politique, d'histoire, etc., qui étudient le Canada — entretiennent des liens étroits avec le Canada.

D'ailleurs, c'est en partie grâce à l'aide de l'ambassade canadienne à Bonn que l'Association germanique peut organiser tous les ans un colloque sur le Canada. Les «canadianistes» sont quelque 7000 à travers le monde, et l'Association germanique est la deuxième en importance après celle des États-Unis. Environ 20 % des «canadianistes» étudient plus spécifiquement le Québec. Pour Alain Guimont, directeur général du Conseil international d'études canadiennes, «beaucoup de canadianistes travaillaient avant tout sur l'Amérique du Nord, et c'est un peu par hasard qu'en étudiant le Canada ou le Québec, ils ont découvert qu'il y avait une façon différente de vivre et d'exprimer l'Amérique. Ce qui les étonne avant tout, c'est la capacité des Canadiens de vivre ensemble.»

Ainsi, Udo Kempf, professeur de science politique à Fribourg et auteur de *Québec — Witschaft, Gesellschaft, Politik* («Québec: économie, société politique»), affirme que nombre de sociétés n'échapperaient pas à des confrontations sanglantes si elles étaient aux prises avec un problème identitaire comme celui qui hante le Québec. «C'est la capacité des Québécois à la discussion, dit-il, mais aussi leur patience et leur tolérance qui leur permet d'exprimer leur nationalisme de façon démocratique. Au Canada et au Québec, les immigrants sont généralement bien acceptés. C'est bien différent de ce qui se passe actuellement en France, par exemple.»

Peter Klaus, professeur de littérature et de civilisation à Berlin, abonde dans le même sens, même si son premier passage à Montréal dans les années 60 ne présageait rien de bon. Au

volant d'une voiture immatriculée aux États-Unis, il a entendu des gens qui lui criaient, d'un ton agressif: «Yankee go home!» Aujourd'hui, pourtant, P. Klaus croit comme le professeur Kempf que la tolérance est une des caractéristiques de l'identité culturelle québécoise et la passion qu'il entretient pour son sujet est contagieuse, puisque Claudia Gronemann, étudiante de littérature française à Leipzig, a décidé de se spécialiser dans l'étude de la littérature québécoise après avoir assisté à une conférence donnée par P. Klaus. Ayant complété une maîtrise sur Marie-Claire Blais, Roch Carrier et Jacques Godbout, elle s'apprête maintenant à venir passer quelques mois à Montréal et à Ottawa dans le cadre de ses études doctorales.

Et comme en politique, la littérature québécoise semble également marquée d'une grande tolérance. En effet, si selon C. Gronemann, la littérature québécoise a connu dans les années 60 une sorte de processus de «décolonisation», cela lui aura permis à la fois de se libérer et de s'ouvrir au monde. Professeur de littérature française et président de l'Association d'études canadiennes dans les pays de langue allemande, Ursula Mathis affirme ainsi que la littérature québécoise est aujourd'hui «une des plus innovatrices qui soit. Le rôle qu'y jouent des auteurs immigrés est particulièrement intéressant, et on trouve au Québec des œuvres qui ne pourraient pas être écrites en Europe.» C'est cette singularité des identités culturelles québécoise et canadienne qui l'a encouragée à fonder, dans un premier temps, un Centre d'étude de la chanson québécoise, puis un Centre d'études canadiennes, à l'Université d'Innsbruck où elle enseigne.

Se surprendra-t-on alors si le ministère des Affaires internationales du Québec a offert aux participants du colloque un régal du duo Guy Campion et Mario Vachon qui ont interprété, entre autres, la musique du Juif new-yorkais George Gershwin?

À PROPOS

... de travail et de vie familiale

Aujourd'hui, près des deux tiers des mères, dont le plus jeune enfant est âgé de moins de trois ans, occupent un emploi. Dans 70 % des familles biparentales qui ont de jeunes enfants, les deux conjoints travaillent. Dans un tel contexte, concilier les responsabilités familiales et professionnelles représente un enjeu social majeur. Une plus grande participation des hommes à l'organisation de la vie familiale et une présence accrue des pères auprès de leurs jeunes enfants sont nécessaires. Mais la société québécoise doit aussi se doter de services de garde plus accessibles et plus aptes à épauler les parents dans leur mission d'éducation et de développement des enfants. L'allongement de la scolarité

et des délais d'insertion professionnelle des jeunes a aussi bouleversé les modèles de vie traditionnels: le départ du domicile familial se produit plus tard et l'entrée sur le marché du travail ne coïncide plus forcément avec la fin des études; le mariage n'est plus conditionnel à la naissance des enfants et ceux-ci courent plus de risques qu'autrefois de vivre dans une famille monoparentale. L'entrée des jeunes sur le marché du travail est plus souvent caractérisée par un va-et-vient entre l'occupation d'un emploi, les périodes de chômage et les périodes de formation.

Politique familiale, gouvernement du Québec, janvier 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAISCE QUEDOIS

IDÉES

Le Québec et la diversité

2. Vers l'ethnicité-zéro ?

GÉRARD BOUCHARD

Professeur à l'Université du Québec à Chicoutimi et directeur de l'IREP

(Extraits d'une conférence prononcée en novembre dernier à Montréal dans le cadre d'un colloque de la Société des Musées québécois. Le texte révisé de la conférence paraîtra dans le numéro d'avril de la revue Action nationale).

Comme la plupart (ou la quasi-totalité?) des nationalistes québécois, nous pensons que l'évolution vers la nation civique va dans le bon sens et qu'il faut la pousser plus avant. Cela dit, si l'on va jusqu'au bout de la logique néolibérale, on en arrive à une conception de la société dont il y a lieu de se demander si tous les corollaires en sont viables et souhaitables.

La logique de la nation civique, telle qu'elle a été définie par des auteurs comme L. Greenfield, A. Smith, J. Habermas, et telle qu'elle a été reprise récemment par C. Bariteau (*Action nationale*, sept. 1996), appelle l'institution d'une dichotomie radicale entre l'Etat et le droit d'une part, la culture et l'ethnicité d'autre part. C'est le fondement de la distinction devenue familière entre la nation civique et la nation ethnique. On sait que la première fait référence aux sociétés où la nation repose sur un contrat, donc une adhésion et une appartenance volontaire des individus à la nation; le droit y consigne les règles de base, à caractère universel. La seconde désigne les collectivités où l'Etat et le territoire national coïncident avec un groupe ethnique. Dans ce cas, l'Etat légifère au nom de l'ethnie, dont il s'emploie à protéger ou à promouvoir les intérêts; l'ethnicité relève ici pleinement du domaine public.

Cette dernière conception de la nation (ou du nationalisme) est sévèrement critiquée en Occident où elle est devenue, avec raison, un objet à peu près unanime de réprobation au nom de la protection des droits fondamentaux. La nation civique s'autorise de la supériorité qu'elle détient de ce point de vue, en offrant une pleine protection à tous ses citoyens, en évitant toute forme de discrimination. Il y a unanimité au sein des néo-nationalistes québécois quant à la présence qu'il convient d'accorder à des idéaux fondamentaux. Cela dit, que recouvre exactement cette règle de l'ethnicité zéro qui vient en corollaire d'une conception stricte, absolue, de la nation civique?

Une ambiguïté

Il y a ici d'abord une ambiguïté, ensuite un problème sociologique. L'imprécision qui règne en effet autour de la notion d'ethnicité jette une ombre sur la dichotomie proposée. Implicitement, l'ethnicité y est conçue d'une manière très large qui inclut pratiquement toute la culture. Dans ce cas, on est amené à traiter ces deux notions comme si elles étaient interchangeables et à définir l'ethnicité d'une façon très large, comme étant l'ensemble des traits, objets et productions symboliques dans lesquels une collectivité se reconnaît et par lesquels elle se fait reconnaître. On pourrait dire tout aussi bien: toutes les caractéristiques culturelles ou symboliques partagées par l'ensemble des membres d'une collectivité et qui ont pour effet, sinon pour fonction, de la singulariser. En ce sens, l'ethnicité inclut tout aussi bien: la langue, la religion, l'identification à un territoire, un sentiment de solidarité et d'identité collective, des représentations du passé, des symboles dits nationaux (drapeaux, hymnes, etc), des coutumes, traditions, rituels, contes, fêtes, des valeurs, idéaux, croyances, visions du monde, des façons de voir, des styles, des éléments de culture matérielle...

On ne trouvera sans doute rien de péjoratif ni de condamnable a priori dans aucun de ces éléments. A long terme, toutes les collectivités sont créatrices d'ethnicité. On y relève du reste des composantes auxquelles on peut objectivement reconnaître une valeur très positive parce qu'elles sont au coeur de toute civilisation; c'est le cas des solidarités, des valeurs, des idéaux, des visions du monde. Par ailleurs, l'ethnie n'a-t-elle pas toujours été ce lieu collectif où l'on nait à une culture, à une appropriation de l'univers, à une manière particulière d'être au monde? On peut certes rester captif de l'ethnicité, ce qui est fréquent. Il arrive aussi qu'elle s'emballle et entraîne les tragédies



ARCHIVES LE DEVOIR

La nation civique et l'ethnicité ne sont pas des catégories parfaitement étanches.

que l'on sait. Mais elle est aussi la voie de passage habituelle, sinon obligée, vers la civilisation et l'universel.

L'ethnicisme

Là où l'ethnicité devient condamnable, c'est lorsqu'elle cède à la tentation de s'ériger elle-même en universel, ou qu'elle se donne comme supérieure à une autre. On parlera alors d'ethnicisme pour qualifier cette violation des droits fondamentaux au nom de valeurs qui sont faussement données comme universelles et supérieures. Mais est-ce que toute l'ethnicité, telle qu'elle est implicitement définie par le néolibéralisme, tombe sous le coup de cette règle? Il semble bien que non. On peut en soustraire toutes les valeurs dites fondamentales (en y incluant l'obligation au travail, la solidarité). Il convient d'en exempter aussi, et tout particulièrement lorsqu'elle est menacée, la langue, en tant qu'elle est un véhicule de communication nécessaire à la vie collective, à l'instauration de solidarités, à la promotion d'idéaux et de symboles communs — ce qui comprend, encore une fois, la diffusion de valeurs de civilisation. On mettra à part également les symboles nationaux qui représentent les institutions chargées soit de promouvoir ces valeurs communes, soit de faire respecter les règles fondamentales de la vie collective. Enfin, on s'accordera aussi sans doute pour reconnaître à l'Etat le pouvoir légitime d'intervenir dans ces domaines. Or, nous sommes pourtant bel et bien ici dans l'ordre de la culture, dans l'ethnicité au sens large du terme — celui-là même que lui donnent les critiques de la nation québécoise. En quoi une culture nationale ainsi constituée devrait-elle être a priori entourée de suspicion?

Il y a plus. Divers pays, tenants de la nation civique, interviennent volontiers par voie législative pour protéger leur culture nationale lorsqu'ils estiment qu'elle est menacée. Pensons aux mesures tarifaires ou fiscales adoptées il y a plusieurs années par le gouvernement canadien pour restreindre la diffusion et l'influence des publications ainsi que des chaînes de radio et de télévision américaines. Néan-

moins, dans le débat en cours depuis quelques mois sur ce sujet au Canada anglais, personne ne semble voir de contradiction entre les principes de la nation civique et ces politiques culturelles qui visent à sauvegarder les valeurs, l'identité, la spécificité (l'ethnicité?) de la nation canadienne. On pourrait donner des exemples analogues à propos de la France et d'autres nations civiques données en modèles au Québec. Mais ces nations ne seraient-elles civiques qu'à raison de ce que leur culture nationale est parfaitement assurée?

Les fondements du collectif?

Ceci pour l'ambiguïté. Quant au problème, il pourrait être formulé comme suit: est-il souhaitable et réaliste du point de vue sociologique de vouloir réduire toute la vie collective (publique) au domaine du droit, c'est-à-dire à une addition de volontés contractuelles régissant l'adhésion à des règles juridiques? Comme nous l'avons noté, la nation civique et l'ethnicité ne sont pas des catégories parfaitement étanches. En outre, ce que cette conception néolibérale de la vie collective compromet, en définitive, c'est un idéal de la société et de l'espace public comme lieu de solidarité, de développement, de mobilisation nourrie de finalités partagées. On entrevoit bien aussi qu'en pratique, cette conception de la société qui met l'Etat au service exclusif de l'autonomie individuelle sous-tend un conservatisme social et sert d'abord les élites.

Évitons tout malentendu; il ne s'agit pas de revenir à la nation ethnique qui donnait corps à l'ancien nationalisme canadien-français. Nos remarques plaident simplement pour la reconnaissance d'une certaine flexibilité dans les catégories juridiques, au nom de considérations sociologiques qui paraissent assez élémentaires. C'est pourquoi, tout en adhérant au grand principe de la nation civique, il ne nous paraît pas contradictoire de préconiser l'intervention législative de l'Etat pour protéger la langue française au Québec et pour aménager des conditions minimales qui permettent à la science,

aux arts et aux lettres québécoises de prospérer en français (sans égard à l'origine ethnique des acteurs). Pour les mêmes raisons, il ne nous semble pas que le Parti québécois déroge d'une manière déraisonnable ou abusive au modèle de la nation civique lorsqu'il s'engage à prendre des dispositions pour défendre ou promouvoir la culture québécoise.

Sur la culture québécoise

Mais cette culture québécoise (en tant que culture nationale), comment la définir? On peut se reporter ici aux remarques formulées plus haut: il faut éviter de donner comme universels (ou à portée universelle) des traits qui ne le sont pas et de décréter quelque présence en faveur de particularismes (la langue faisant ici exception, pour les raisons mentionnées). Par ailleurs, il est utile de distinguer ce qui, dans la culture québécoise, relève directement du droit et de la citoyenneté (par exemple, les valeurs fondamentales) et ce qui relève de la culture publique commune, c'est-à-dire celle qui s'élabore en principe au-delà des appartenances ethniques, au fil des ans, au gré des interactions de la vie collective.

Cette dernière distinction permet d'établir une donnée importante. Il est irréaliste de penser que la culture commune, ainsi définie, puisse se construire entièrement à nouveaux frais. L'espace culturel québécois n'est pas vierge, il est fortement structuré en vertu d'une dynamique collective vieille de près de quatre siècles, au sein de laquelle la composante francophone a toujours pesé d'un poids prépondérant en raison à la fois de son ancienneté, de son nombre et de son action vigoureuse. Il est impossible, sociologiquement, que cette composante massive traite tout à coup des lieux symboliques qu'elle a légitimement aménagés au cours de l'histoire (langue, coutumes, symboles, et le reste) et renonce en quelque sorte à ce qu'elle est. Il est par conséquent inévitable que la culture commune soit très fortement imprégnée de la vieille culture canadienne-française — et celle-ci n'a pas à s'en excuser.

Politique familiale: une consultation publique est nécessaire

ROBERT BARIL

Directeur de recherche
Institut de recherche en politiques publiques

PIERRE LEFEBVRE

Professeur
Département de science économique
Université du Québec à Montréal

La nouvelle politique familiale du gouvernement du Québec soulève de plus en plus de critiques, surtout parce que des réponses partielles sont données aux questions posées. La plupart des familles touchées par cette nouvelle politique ignorent l'impact qu'elle aura sur leur revenu et sur leur choix de services de garde. Lorsque questionnée sur la possibilité de tenir une consultation publique afin de recevoir les commentaires, critiques et questions sur la nouvelle politique familiale, la ministre responsable, madame Pauline Marois, a répondu qu'elle n'avait pas le temps. Selon elle, il est urgent de mettre sur pied les maternelles à temps plein pour l'automne 1997 à cause des effets bénéfiques d'une telle mesure sur le décrochage scolaire. Ce qu'il faut plutôt comprendre de l'emphase de madame Marois, c'est que, d'une part, l'implantation rapide de la nouvelle politique familiale fera économiser de l'argent au gouvernement au cours des premières années, ce qui facilitera l'atteinte des objectifs budgétaires, et que, d'autre part, l'allocation unifiée pour enfants constitue la seule mesure concrète de la nouvelle politique de la sécurité du revenu. A notre avis, madame Marois devrait reconsidérer sa décision de ne pas tenir de consultation publique et ce, principalement pour deux raisons.

Premièrement, la nouvelle politique familiale implique un tel changement d'orientations qu'elle mérite un débat élargi pour que soient bien compris et évalués les objectifs poursuivis et leurs implications. Jusqu'à maintenant, le gouvernement offrait plusieurs types d'allocations qui poursuivaient des objectifs distincts et, contrairement au gouvernement fédéral, il avait pris la voie du maintien du caractère universel de l'aide aux familles. Le Québec reconnaissait ainsi que l'ensemble de la société bénéficie de la présence des enfants et, en conséquence, des sommes d'argent provenant des personnes et des couples sans enfant étaient distribuées vers les familles, sans égard à leurs revenus. La nouvelle politique familiale propose pratiquement de mettre un terme au caractère universel de l'aide financière aux familles, de la diriger vers les familles à très faibles revenus et d'offrir, en contrepartie, des services de garde accessibles à tous. Aucune contribution financière supplémentaire n'est demandée aux ménages sans enfant: seules des familles perdront de l'aide du gouvernement pour en redistribuer à d'autres familles. La nouvelle politique familiale met également l'emphase sur les très jeunes enfants (congé parental, services de garde moins coûteux pour les parents, préscolaire à temps plein); elle devient essentiellement une politique de la petite enfance.

Les nouvelles orientations de la politique que sont la solidarité avec les familles plus démunies et l'emphase mise sur les jeunes enfants, constituent un changement important par rapport à la politique familiale actuelle qui visait à soutenir toutes les familles, à toutes les étapes de la vie des responsabilités familiales, avec une préoccupation particulière pour les familles plus nombreuses et avec de jeunes enfants. Il n'est pas déraisonnable de demander à la ministre d'offrir aux citoyens un forum qui leur permet d'exprimer leurs opinions sur ces choix de société.

Deuxièmement, trop de questions sans réponse demeurent: les implications réelles des nouvelles orientations ne sont pas connues. Dans ses interventions, l'Etat doit rendre compte de son action et faire la preuve de leur pertinence, de leur cohérence, de leur équité et de leur efficacité. Une telle démarche paraît encore plus pertinente quand l'évaluation a pour but d'identifier et de proposer de nouvelles mesures. A cet égard, les documents publiés par le gouvernement sont décevants. Ils ne présentent pas les résultats d'analyses factuelles explicites qui étayeraient mieux les reproches récemment faits à la politique familiale. Ils ne cherchent même pas à illustrer les impacts distributifs du réaménagement des prestations selon le revenu des familles ou le nombre et l'âge des enfants. De plus, on ne trouve pas d'évaluation de la performance de la nouvelle prestation unifiée en matière de lutte contre la pauvreté, même réduite à sa seule dimension monétaire. Pourtant, de pouvoir identifier les contributeurs et les bénéficiaires fait partie de toute démarche qui conduit à une modification importante des politiques publiques. On aurait dû retrouver dans les documents les éléments permettant d'apprécier le sens et l'ampleur des impacts affectant telle ou telle famille, notamment les effets de ciblage de l'aide monétaire sur les groupes particuliers visés. Lorsqu'une nouvelle politique implique la réallocation de plusieurs centaines de millions de dollars, c'est la moindre des choses d'avoir un aperçu de son impact sur l'ensemble des familles concernées plutôt que sur quelques cas de référence habilement choisis. Dans la même veine, les modalités des nouvelles mesures d'aide aux parents avec de jeunes enfants restent à venir et sont incertaines (maternelle et garderies).

Madame Marois fait preuve de courage en entreprenant une réforme d'une telle envergure dans le contexte

actuel des finances publiques. Plusieurs éléments contenus dans la nouvelle politique familiale sont intéressants et semblent porteurs d'avenir: c'est le cas de l'extension des services de garde et de la maternelle à temps plein. Nous sommes également conscients qu'elle ne peut apporter des réponses précises à toutes les questions qui lui sont posées. Toutefois, elle dispose sûrement d'informations lui permettant de préciser certains aspects de son projet. A notre avis, elle aurait tort de prendre à la légère les interrogations et les inquiétudes soulevées au cours des dernières semaines. Sous prétexte que la situation est urgente, elle ne peut rejeter du revers de la main ce qu'elle qualifie elle-même de résistances normales à l'implantation de changements. La rigueur démocratique exige de madame Marois qu'elle préside un forum formel de consultations publiques, comme le fait actuellement sa collègue madame Harel qui, de notre point de vue, propose pourtant des changements beaucoup moins importants.

Idealement, la consultation devrait prendre la forme d'une commission parlementaire. Si la ministre estime qu'elle n'a pas le temps parce qu'elle tient à ce que l'allocation unifiée soit en place en juillet et que les maternelles à temps plein soient opérationnelles en septembre, elle pourrait convier dans un délai assez court des personnes et des groupes qui se sont exprimés publiquement à participer à quelques jours de discussions à l'intérieur d'un forum cadre qui lui convient le mieux. En plus de permettre à un certain nombre de personnes concernées de s'exprimer, une consultation publique offrirait la possibilité au gouvernement de mieux sensibiliser la population aux objectifs poursuivis par la nouvelle politique et, par le fait même, de mieux la faire accepter. Il nous semble qu'il s'agit clairement d'une situation où tous en sortiraient gagnants.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Franceur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précorat (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (relecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutilleul, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornéliier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyline Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zuida. **SERVICE À LA CLIENTÈLE** Johanne Brien (responsable), Évelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **L'ADMINISTRATION** Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Casse-cou



MICHEL EULER ASSOCIATED PRESS

DE JEUNES PARISIENS font montre de leur adresse en patins à roulettes, place du Trocadéro, devant la tour Eiffel, à Paris. Une nouvelle version casse-cou du saut à la perche...

EN BREF

Suicide collectif: dix morts

Rancho Santa Fe (AP) — Au moins dix corps ont été retrouvés sans vie hier à l'intérieur d'une luxueuse propriété de Rancho Santa Fe, en Californie. Selon le porte-parole du shérif du comté de San Diego, Don Crist, il s'agit d'un suicide collectif qui s'est déroulé dans une propriété évaluée à plusieurs millions de dollars, entourée de palmiers qui bordent une piscine et un court de tennis. Aucune précision n'a été donnée pour l'instant sur les causes des décès ni sur l'identité des victimes. Considéré comme le «Beverly Hills» de San Diego, Rancho Santa Fe est connu notamment pour ses terrains de polo. Selon KFMB-TV, rattachée à CBS, la résidence avait été louée, et la police avait reçu un appel téléphonique expliquant qu'il y avait des corps dans la maison. Les policiers sont arrivés sur les lieux vers 16h (locales) et ils ont découvert les cadavres.

Queen's Park savait

Toronto (PC) — Le gouvernement ontarien savait que des autochtones se préparaient à occuper un parc provincial plus d'un mois avant que ne se produise l'occupation, mais n'a rien fait pour les empêcher, révèlent des documents dont la Presse canadienne a obtenu copie. L'occupation, en septembre 1995, devait se solder par la mort d'un autochtone, abattu par la police. Le 4 septembre, les autochtones occupaient le Parc provincial Ipperwash, affirmant qu'il contenait un cimetière autochtone. Vingt-quatre heures plus tard, la province n'avait toujours rien fait pour tenter de trouver une solution négociée avec les occupants, selon ces documents, même si la police provinciale avait déjà conçu un plan en vue d'en arriver à une issue pacifique. Le 6 septembre, la police tuait le manifestant autochtone Dudley George au cours d'affrontements sanglants à l'extérieur du parc Ipperwash, sur la rive sud-est du lac Huron.

Principalement, la législation proposée par M. Duchesneau repose sur l'obtention, par un juge, d'une «déclaration attestant qu'une personne est membre d'une organisation criminelle». Déclaration qui aurait pour effet, non pas de déclarer illégale l'appartenance à un groupe criminel (ce que M. Rock craint de voir contesté devant les tribunaux), mais de permettre à un policier de se présenter devant un juge pour

SUITE DE LA PAGE 1

Mais voilà, c'est à une déclaration de guerre que le gouvernement devra faire face du côté du plus important syndicat dans le monde municipal, le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) qui représente 32 000 employés cols bleus, blancs et employés du transport en commun. «On va répondre par la bouche de nos canons. Le gouvernement agit comme le pire des employeurs, encore une fois, n'ayant pas parlé aux organisations syndicales. Là, il va trouver chaussure à son pied», prévient, sur un ton enflammé, Gilles Charland, directeur québécois du SCFP affilié à la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ).

La réplique de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ) est aussi acerbe à l'endroit du gouvernement Bouchard. Pour les représentants de l'ensemble des maires de la province, le pelletage gouvernemental est inacceptable.

Lucien Bouchard n'a pas apporté de précisions quant à la signification concrète de l'aide gouvernementale pour la rationalisation dans la rémunération des employés municipaux. D'aucuns y verront la possibilité d'appliquer une loi spéciale permettant aux maires d'imposer une baisse de salaire à leurs fonctionnaires. L'aide pourrait également

position ne fait certes pas l'unanimité au sein des troupes libérales. Le député libéral de Chomedey, Thomas Mulcair, a clairement indiqué qu'il ne «pouvait pas voter pour la motion». D'autres hésitent et veulent voir la tournure que prendront les débats avant de se prononcer. C'est le cas des députés Russell Copeman et Russell Williams.

«J'ai beaucoup de questions à poser», déclare M. Williams. Aujourd'hui, j'ai appelé au bureau du ministre Stéphane Dion pour savoir comment il peut expliquer que les droits des minorités seront protégés. J'attends sa réponse.

Lundi, lors d'une conférence de presse conjointe avec Jacques Brassard, le ministre fédéral des Affaires intergouvernementales, Stéphane Dion, avait laissé entendre que la position de l'opposition officielle, soit le Parti libéral du Québec, serait déterminante dans l'appréciation finale qu'il fera du «consensus nécessaire» pour procéder à la modification

SUITE DE LA PAGE 1

La rencontre a duré une heure, dans le bureau de M. Duchesneau, le temps de permettre à ce dernier d'expliquer sa position dans ce dossier, mais de permettre surtout à son directeur des affaires juridiques, Denis Asselin, de préciser «comment toutes les suggestions du directeur pouvaient s'articuler ensemble».

Les trois hommes auraient «longuement discuté», selon M. Duchesneau, d'un document du service de police de la CUM contenant les grandes lignes d'un «véritable projet de loi» concocté par M. Asselin pour lutter, «non pas contre les bandes de motards criminalisés, mais tout le crime organisé en général».

«Et M. Rock s'est montré très réceptif», affirme M. Duchesneau. Très réceptif à l'idée d'élargir ses travaux à l'ensemble du crime organisé [jusqu'ici, le ministre a uniquement parlé d'une loi anti-motards] et je suis convaincu que nos prochains échanges porteront là-dessus.

Intitulé *Loi visant la suppression du crime organisé*, le document invite d'abord M. Rock «à restreindre certaines garanties juridiques» contenues dans la Charte canadienne des droits et libertés, et ce dans la mesure où «des difficultés et problèmes auxquels fait face la police résultent d'une interprétation de la Charte qui dépasse tout ce qu'on pouvait prévoir lors de son adoption en 1982», peut-on lire.

Principalement, la législation proposée par M. Duchesneau repose sur l'obtention, par un juge, d'une «déclaration attestant qu'une personne est membre d'une organisation criminelle». Déclaration qui aurait pour effet, non pas de déclarer illégale l'appartenance à un groupe criminel (ce que M. Rock craint de voir contesté devant les tribunaux), mais de permettre à un policier de se présenter devant un juge pour

SUITE DE LA PAGE 1

sur les ressources disponibles dans le quartier». Lorsqu'ils sont frigorifiés, ces jeunes peuvent se réfugier au Bunker, rue Saint-Hubert près d'Ontario, ou au Refuge des jeunes à l'angle des rues Roy et Berri. Parfois, «lorsqu'ils ont un peu d'argent, ils partagent une chambre dans les maisons des environs. Sinon, ils squattent ici et là».

A partir de Saint-Laurent, et davantage à l'est qu'à l'ouest, les environs sont investis, en partie évidemment, par les prostituées. Elles travaillent davantage les jeudis et vendredis soirs ainsi que sur l'heure dite du midi qu'à d'autres moments de la semaine. Contrairement à la prostitution qui a cours plus à l'est, dans Hochelaga-Maisonneuve et dans le quartier centre-sud, celle des environs «est plus ancienne et surtout plus organisée. Ailleurs, c'est une prostitution plus misérable économiquement. Il s'agit souvent de femmes qui consomment des drogues».

Ah oui! La drogue. À quelques enjambées des locaux qu'occupe le Rapsim, se trouvent les locaux de l'organisme Cactus. Plus précisément, leur bureau est dans le CLSC des Faubourgs, sis dans la rue Sanguinet, à dix pas de Sainte-Catherine. Que font-ils à Cactus? Ils donnent des seringues stérilisées ou neuves contre des seringues utilisées par les toxicomanes. Ils donnent également des condoms. Ils font dans la prévention du sida. Bref, les travailleurs de Cactus sont toujours au front.

À cause de Cactus, de la prostitution, des jeunes sans-abri, le tronçon Bleury-Berri est peut-être bien celui de la tension. Avec quoi? Les commerçants et les résidents. Ces derniers logent avant tout dans les rues Sainte-Elizabeth et Hôtel-de-Ville. Plusieurs d'entre eux ont acheté des propriétés des environs après que l'administration Doré eut élaboré un projet qui, s'il avait été mené à son terme, se serait soldé par la construction de condominiums. On a alors cru que le résidentiel reprendrait ses droits, pour ainsi dire, dans le centre-ville. Ça n'a pas marché.

Et alors? «Il est assez difficile», a souligné M. Charest, de gérer l'espace urbain entre les commerçants et les résidents d'un côté, et tous les autres. Il y a eu et il y a encore des antagonismes. Depuis deux, trois ans, en collaboration avec les CLSC, on parvient à décanter l'atmosphère. Mais il faut dire que, lorsque le printemps arrive, nous sommes toujours inquiets. Par expérience,

prendre l'allure de modifications au Code du travail que réclame l'UMQ depuis longtemps, notamment en ce qui concerne l'article 45. L'UMQ estime que cet article 45 empêche les municipalités d'accéder à une certaine souplesse de gestion, soit de recourir à la sous-traitance et aux différentes formes de partenariat.

«Le ministre Trudel n'exclut pas le recours à une loi spéciale. Ça part bien mal le dialogue. S'il veut nous frapper, nous aussi on a des bâtons. On ne marchera pas à coups de pied dans le cul», tonne Gilles Charland. Dès la semaine prochaine, une série d'assemblées des différentes instances syndicales du SCFP se réunira pour organiser leur réplique qui s'annonce costaud.

Ce transfert de 125 millions pour l'exercice financier 1997-1998 et de 500 millions pour l'exercice suivant s'accompagnera de nouvelles responsabilités. Ces dernières ne seront connues que le mois prochain, alors que le ministre Trudel déposera un document d'orientations qui fera l'objet de consultations.

À ce chapitre, le prédécesseur du ministre Trudel aux Affaires municipales, Guy Chevrette, s'est engagé à maintes reprises à ne pas effectuer aucun transfert de responsabilités sans donner aux municipalités les enveloppes nécessaires pour les assumer. Il n'était pas question, disait-il, que le gouvernement renouvelle le pelletage effectué

avant lui par les libéraux, notamment dans le secteur du transport en commun.

«C'est le moment de vérité des relations entre les villes et le gouvernement du Québec. Il a décidé de transférer 625 millions; ça doit s'accompagner de beaucoup d'autres mesures», estime pour sa part le maire de Montréal Pierre Bourque.

Le maire Bourque, pour qui il est hors de question de rouvrir les conventions collectives de ses employés, s'est montré prudent hier dans ses commentaires puisqu'il est en attente d'un pacte fiscal promis lors des dernières élections au Québec. D'une part, il souligne que l'effort exigé de Montréal représente une somme de 110 millions sur le total de 625 millions, soit 10 % de la masse salariale payée directement par la Ville et indirectement à la Communauté urbaine de Montréal (CUM).

Pour 1997, la masse salariale accapare 34 % du budget de fonctionnement de Montréal. «On n'aura pas le choix de faire notre part, reconnaît Michel Vézina, président du syndicat des professionnels de la Ville de Montréal. De quelle façon? Le gouvernement a lancé le message qu'il était prêt à fournir aux municipalités les outils pour qu'elles puissent atteindre les mêmes objectifs que lui dans sa loi spéciale avec ses employés. On est très ouverts à améliorer la situation de la Ville, mais il n'est pas question d'accepter une baisse de salaire de 10 %».

LIBÉRAUX Déchirement

constitutionnelle demandée par le gouvernement québécois.

Les discussions sont loin d'être terminées à l'Assemblée nationale à ce sujet. En raison du débat prioritaire qui commence aujourd'hui sur le budget du ministre Landry, le débat sur la motion demandant une modification constitutionnelle ne pourra reprendre qu'après le congé pascal, soit le 9 ou le 10 avril. Chaque député qui le souhaite aura un droit de parole de 20 minutes et les chefs, une heure, ce qui pourrait repousser le vote jusqu'à la mi-avril.

Hier matin, le ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, Jacques Brassard, avait d'ailleurs fait savoir que l'Assemblée nationale ne se prononcera pas avant que le premier ministre Chrétien ait répondu à la lettre que lui faisait parvenir cette semaine le premier ministre Bouchard. Ce dernier demandait à son homologue canadien de s'engager à agir de «façon rapide et bilatérale» dans ce dossier.

Par ailleurs, la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, a

confirmé que les écoles pourraient demeurer confessionnelles à l'avenir, même au sein des commissions scolaires linguistiques. Après une période de deux ans ou dès la déconfessionnalisation des structures des commissions scolaires, conformément au désir des parents, elles pourraient toutefois réviser ce statut.

Lors d'une déclaration ministérielle où elle faisait part de trois aménagements sur la diversité des attentes religieuses à l'école, hier à l'Assemblée nationale, Mme Marois a aussi annoncé la mise sur pied d'un nouveau groupe de travail qui étudiera la question de la place de la religion à l'école. Devant les journalistes, la ministre a toutefois minimisé l'importance de ce groupe de travail, qui survient après les travaux des États généraux de l'éducation.

Elle a également expliqué que les parents conserveraient toujours le libre choix là-dessus et sur le caractère confessionnel ou non de leur école.

DUCHESNEAU Renverser le fardeau de la preuve

«alléguer» qu'il a des «motifs raisonnables» de «soupçonner» que l'individu x, y ou z fait partie du crime organisé.

«En réussissant, explique Denis Asselin, à convaincre un juge de lui remettre une déclaration attestant, la police pourrait ensuite être autorisée à obtenir sa détention provisoire, à obliger l'individu à établir l'origine des biens en sa possession et, advenant sa culpabilité — peu importe le type de délit — à accroître sa peine d'emprisonnement du seul fait de son appartenance à une organisation criminelle, notamment en lui enlevant la possibilité d'obtenir une libération conditionnelle.»

En pratique, cette obligation, pour un membre d'une organisation criminelle, «d'établir l'origine des biens en sa possession», équivaut, devant un tribunal, à renverser le fardeau de la preuve, et ce, précise Jacques Duchesneau, «dans le but de forcer les têtes dirigeantes de la mafia, notamment, à prouver que leur fortune provient d'activités légales».

«Il appartiendra, bien sûr, aux tribunaux de statuer sur la constitutionnalité de cette loi», précise son collègue Denis Asselin, mais je suis convaincu que nous pourrions réussir à faire la preuve que ces restrictions à la Charte sont «raisonnables» et «justifiées» dans le cadre d'une société libre et démocratique, comme le prévoit l'article premier de la Charte.

Admettant «l'échec lamentable des techniques policières traditionnelles» (infiltration, filature ou écoute électronique), le chef Duchesneau soutient que la délation est devenue «le seul moyen efficace» pour lutter contre le crime organisé. Ce qui l'incite à suggérer l'adoption d'une «Loi sur la protection des témoins», de manière «à encourager et à rendre efficace» l'utilisation des délateurs.

Précisément, le service de police de la CUM souhaite que les procureurs chargés de porter des accusations contre des membres du crime organisé puissent être autorisés à ne plus communiquer aucun renseignement suscep-

tible «de retracer l'identité d'un informateur de police». Donc, à ne plus être tenus de divulguer à l'accusé tous les renseignements pertinents que les procureurs détiennent sur lui, comme le prévoit la loi, pour assurer à tout accusé son droit à une défense pleine et entière.

Au sujet des procureurs de la couronne, M. Duchesneau se montre sévère à l'endroit du ministre de la Justice, Paul Bégin, qu'il accuse de dire «le contraire de ce qu'il fait». «Le ministre, dit-il, a réitéré jeudi dernier devant la presse son intention de faire tout en son pouvoir pour contrecarrer les bandes de motards. Or c'est le même homme qui a réduit à Montréal le nombre de procureurs chargés, justement, de porter des accusations contre elles.»

«La police peut bien monter des caisses de preuves contre les motards, ajoute Duchesneau. Mais si les procureurs de la couronne ne sont pas assez nombreux, ou expérimentés, pour les traiter, on travaille pour rien.»

Comme les enquêtes policières «coûtent les yeux de la tête» et que le crime organisé dispose de «moyens financiers faramineux», le service de police de la CUM propose aussi que la future loi contre le crime organisé oblige les personnes condamnées à des infractions reliées au crime organisé «à rembourser tous les frais reliés aux enquêtes policières et aux procédures judiciaires».

Dans la même veine, le service demande qu'une partie des biens et de l'argent confisqués par la cour à la suite de procédures contre le crime organisé «soient versés au service de police plutôt qu'au fonds consolidé de la province», comme c'est le cas actuellement.

En deux mots, résume Jacques Duchesneau, «à une situation délinquante exceptionnelle, il faut opposer des mesures législatives d'exception pour que les membres du crime organisé ne puissent plus se cacher derrière la loi».

CATHERINE La drogue

ce, on sait que ces antagonismes reprennent en avril-mai.

Une dernière chose: les bureaux du Rapsim sont situés au 94 de la rue Sainte-Catherine Est, au-dessus d'une salle de bingo. Le 94, ça ne vous dit rien, par hasard? Non? C'était là que la Casa Loma avait élu domicile. Nom de Dieu!

Casa Loma et Refus Global

La zone Bleury-Berri est la plus vieille de la Sainte-Catherine. À partir de 1840, la bourgeoisie francophone abandonne le Vieux-Montréal en remontant la rue Berri. Arrivée à Sainte-Catherine, elle tourne à droite comme à gauche. Pour faire une histoire courte, cette bourgeoisie construit de belles et grandes demeures entre Sanguinet et Amherst.

Peu à peu, la zone ouest est occupée, de rappeler David Hanna, professeur de géographie urbaine, par des ouvriers et petits employés. À compter de quand? De 1848. Des immigrants allemands, irlandais, d'Europe centrale, voire de Grande-Bretagne passent par là. Ces mouvements migratoires impriment, en quelque sorte, le caractère hétérogène de la section Sanguinet-Bleury. «On passe sans dominer», a constaté M. Hanna.

Cette hétérogénéité et les constants mouvements migratoires qui ont marqué cette partie de la Sainte-Catherine font de celle-ci une zone de permission des débuts. Ou pratiquement. Lorsque les uns et les autres veulent s'encanailier, ils vont rue Sainte-Catherine. On tolère là des présences que l'on ne veut pas ailleurs. Y compris les religieuses. «Ce fut le cas notamment, à poursuivi M. Hanna, des Suisses et des Français protestants.»

Des protestants mais aussi, voire surtout, des syndicats. Le premier du genre s'installa au coin de Sainte-Elizabeth et Sainte-Catherine. Il s'agissait en fait d'un regroupement d'artisans. Que cela se fasse dans cette zone sans définition précise, sans assise solide, «était acceptable pour les bourgeois parce que c'était une zone, au fond, nuageuse».

Peu à peu, Taverne Le Trappeur et Taverne Alouette, Le Gaiety et le Continental, la Casa Loma et autres lieux de perdición, donc pleins de vitalité, vont en accentuant le caractère bigarré. L'endroit devient un point de chute? Le résidentiel déborde. Il envahit la lisière sud jusqu'au boulevard René-Levesque et la lisière nord jusqu'à Sherbrooke.

C'est peuplé, c'est vivant, ça se bagarre un peu. En tout cas, tout cela prête à Montréal une réputation... comment

dire? Une réputation de ville ouverte. Pendant la prohibition, les compositeurs américains Billy Rose, Mort Dixon et Harry Warren écrivent *Hello Montréal*. Comment ça se chante? *Speakeasy, speakeasy, said Johnny Brown/ I'm on my way/ Goodbye Broadway, hello Montréal*. Ils avaient soif, au sud. Passons.

Comme c'est toujours de mise, avec les zones de permission, les loyers des habitations sont peu élevés. Cela attire forcément, outre les familles d'ouvriers, les étudiants et les artistes. Ceux-ci logent surtout dans les îlots résidentiels qui ont été rasés pour faire place au Complexe Desjardins. Ces artistes, ces étudiants, sont à proximité de l'École des beaux-arts, du Collège Sainte-Marie, de l'École normale, des bars et des cinémas du quartier. Et de la librairie Henri-Tranquille d'où est lancé, en août 1948, le *Refus global*.

Où était-elle? Au coin de Clark et Sainte-Catherine. Presqu'à côté, au 85, Sainte-Catherine Est, les automatistes organisent des expositions. Aujourd'hui, cet immeuble n'existe plus. En fait d'existence, il ne propose que du vide. C'est un autre de ces terrains vagues qui ponctuent ici et là l'espace de Bleury à Berri.

Tout cela a été rasé. Détruit. En lieu et place, on a construit la Place des Arts, le Complexe Desjardins, le nouveau TNM, des immeubles à bureaux. Bref, c'est pas l'harmonie. Seul le Spectrum, ex-Club Montréal, ex-Cinéma Alouette, témoigne à sa manière du passé très vivant, très dynamique, très riche, du tronçon Bleury-Berri.

À la fin des années 70, l'UQAM installe ses pénates là où l'on sait qu'elle est. Entre sa naissance au terme des années 60 et l'inauguration de ses nouveaux locaux, elle logea la majorité de ses activités au pavillon Read, rue de La Gauchetière.

Deux choses sont à retenir. En occupant le quadrilatère Saint-Denis-Berri, elle fait écho à l'histoire. C'est en effet à cet endroit que l'Université Laval fonda, vers 1880, sa succursale, l'Université de Montréal qui, plus tard, coupera le cordon ombilical.

La deuxième? «L'UQAM a posé le mauvais geste, a souligné M. Hanna. Non sur le plan géographique, mais bien quant à sa conception. Telle qu'elle est, elle fait dos à la rue. Elle est repliée sur elle-même. Les passants n'y ont presque pas accès. C'est rien, juste des bureaux. Dans ce coin, heureusement qu'il y a l'édifice Archambault. Il est comme une bouffée d'air frais.»



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Sur Internet devoir@cam.org
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)
Pour la version Internet (514) 278-6060
Extérieur de Montréal 1-800-563-5665 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.